



FRANCE STRATÉGIE

ÉVALUER. ANTICIPER. DÉBATTRE. PROPOSER.

CITATIONS DE FRANCE STRATÉGIE

jeudi 25 juin 2015

www.strategie.gouv.fr

Sommaire

France Stratégie

| | |
|--|----|
| Lcp-Actu - Questions D'actu | 5 |
| <i>Lcp- Actu - Questions D'actu - 23/06/2015</i> | |
| Le Grand 8 | 6 |
| <i>Le Grand 8 - 23/06/2015</i> | |
| Un rapport officiel appelle à une valorisation du bénévolat durant les études | 9 |
| <i>Dossierfamilial.Com - 24/06/2015</i> | |
| Les élus doivent-ils déclarer forfait à 70 ans ? | 11 |
| <i>Le Journal De L'île De La Réunion - 25/06/2015</i> | |
| Pourquoi instaurer une limite d'âge ne rajeunira pas (tout de suite) le Parlement | 13 |
| <i>Nouvelobs.Com - 24/06/2015</i> | |
| VIDEO. #DirectPolitique: Installer des migrants en zone rurale, «du carburant pour le F... | 15 |
| <i>Yahoo ! (France) - 25/06/2015</i> | |
| Le Conseil économique, social et environnemental et France Stratégie proposent la mise ... | 17 |
| <i>Bulletin Quotidien - 24/06/2015</i> | |
| Le Conseil économique, social et environnemental et Fiance Strate proposent la mise en... | 21 |
| <i>La Correspondance Économique - 24/06/2015</i> | |
| Code du travail Un pavé dans la mare | 25 |
| <i>Libération - 25/06/2015</i> | |
| Code du travail un pavé dans la mare | 29 |
| <i>Libération.Fr - 24/06/2015</i> | |
| 500 000 emplois d'ici 2022 | 32 |
| <i>Réponse A Tout - 01/07/2015</i> | |
| Dix nouveaux indicateurs pour requalifier la richesse | 33 |
| <i>Actu- Environnement.Com - 24/06/2015</i> | |
| Dix indicateurs complémentaires du PIB pour mieux mesurer le développement | 35 |
| <i>Lagazettedescommunes.Com - 24/06/2015</i> | |
| 10 indicateurs de progrès pour penser au-delà du PIB | 37 |
| <i>Lesnouvellesnews.Fr - 24/06/2015</i> | |
| Les 10 indicateurs pour en finir avec le PIB | 39 |
| <i>Usinenouvelle.Com - 24/06/2015</i> | |
| “Reconnaître, valoriser, encourager l’engagement des jeunes”, le rapport de France Stra... | 41 |
| <i>Anacej - 24/06/2015</i> | |
| Reconnaître, valoriser, encourager l’engagement des jeunes | 44 |
| <i>Gouvactu.Adminet.Fr - 25/06/2015</i> | |
| Le coup de sang de l'année, c'est par ici. | 45 |
| <i>Blog.Francetvinfo.Fr - 25/06/2015</i> | |
| Garder un cerveau jeune | 47 |
| <i>Psycho Seniors - 01/07/2015</i> | |
| Promouvoir la mixité dans la petite enfance | 61 |
| <i>L' Assmat - 01/07/2015</i> | |
| Les trois objectifs de la métallurgie pour refondre ses conventions collectives | 65 |
| <i>Usinenouvelle.Com - 24/06/2015</i> | |
| Ecoutes de la NSA: une surveillance «massive» | 67 |
| <i>Rfi.Fr - 24/06/2015</i> | |
| Infirmières, des perspectives d'emploi en forte hausse | 68 |
| <i>Soins - 01/06/2015</i> | |
| Le forum de l'hebdo: A-t-on raison de vouloir limiter l'âge des élus? | 69 |
| <i>Corsematin.Com - 24/06/2015</i> | |
| Agenda | 70 |
| <i>Urbapress Informations - 24/06/2015</i> | |

Sommaire

La vie publique
Bulletin Quotidien - 25/06/2015

71

France Stratégie

**LCP-AN LCP-ACTU - QUESTIONS D'ACTU – Le 23/06/2015 – 14:26:03****Brigitte BOUCHER**

On poursuit cette émission avec le rapport PISANI-FERRY sur la jeunesse. Il a été remis hier au ministre Patrick KANNER. Parmi les propositions : la limitation à trois du nombre de mandats, et limiter à 70 ans la possibilité de briguer un mandat électoral, parlementaire ou local. Voyons ce qu'en pensent les députés, c'est un reportage de Jean-Baptiste DAOULAS.

François SCELLIER, député Les Républicains du Val d'Oise

Je préférerais être sollicité sur ce qu'on avait appelé la loi Scellier, qui était plus intéressante, que d'être sollicité parce qu'on est le plus vieux des députés, c'est un peu... ce n'est pas très agréable.

Jean-Baptiste DAOULAS

François SCELLIER, doyen des députés, sous le feu des projecteurs à cause d'un rapport qui préconise de limiter l'âge des élus à 70 ans. En 2012, il avait 77 ans, et tant pis pour ceux qui ont voulu le pousser vers la sortie.

François SCELLIER

Il y avait mon ex-suppléant, qui a quinze ans moins que moi, qui s'est présenté contre moi, justement, en invoquant le fait que j'étais obsolète, frappé par l'obsolescence totale. Il a été battu. Donc voyez, non, mais ce que je trouve, c'est que la démocratie veut que ce soit les électeurs qui choisissent.

Jean-Baptiste DAOULAS

Laisser le choix aux électeurs, un argument entonné par les septuagénaires de l'Assemblée. Quitte à réactualiser un refrain de Georges BRASSENS.

François LONCLE, député PS de l'Eure

Le temps ne fait rien à l'affaire, et il ajoutait d'ailleurs à sa façon, moi, je le dis autrement, il existe des vieux cons, et il existe des jeunes cons. Et des vieux dynamiques et des jeunes dynamiques. Donc ce n'est pas un problème général.

Jean-Baptiste DAOULAS

N'en déplaise aux doyens du Palais Bourbon, des élus plus jeunes estiment qu'il faut prendre des mesures pour renouveler la classe politique.

Christophe BORGEL, député PS de Haute-Garonne

Tout ce qui peut être réfléchi comme mesures pouvant aider à ça va, pour moi, dans le bon sens.

Laurent BAUMEL, député PS d'Indre-et-Loire

Dire aux gens que, au bout d'un moment, il faut qu'ils laissent la place ne me paraît pas idiot, après, ce n'est pas forcément une question d'âge, c'est une question de durée de mandat, je crois.

Jean-Baptiste DAOULAS

Le rapport de France Stratégie propose d'ailleurs une limite de trois mandats successifs. Mais rien n'est encore fait. Pour faire souffler un vent de jeunesse sur le Parlement, il faudrait en passer par une modification de la Constitution. 14:28:12. FIN#



D8 LE GRAND 8 – Le 23/06/2015 – 10:56:01 TOPS ET FLOPS Chroniqueuses : Myriam WEIL ; Hapsatou SY ; Audrey PULVAR, Elisabeth BOST

Roselyne BACHELOT

Alors un sujet qui suscite la polémique, retraite politique obligatoire à 70 ans, il y a un rapport qui a été remis hier à Patrick KANNER, le ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, et c'est un groupe de réflexion, qui s'appelle France Stratégie, qui propose 25 mesures pour mieux valoriser et encourager l'engagement des jeunes. Alors les filles, top ou flop cette proposition ? On n'aurait pu le droit de se présenter à un mandat électif après 70 ans ?

Hapsatou SY

Eh bien, top, moi, je trouve...

Roselyne BACHELOT

Top ?

Hapsatou SY

On demande aux jeunes de se présenter à partir d'un certain âge, je ne vois pas pourquoi on ne demanderait pas aux personnes plus âgées à un moment d'arrêter. On considère que dans la vie de tous les jours, des gens doivent s'arrêter à un moment pour prendre leur retraite, moi, je pense que quand on regarde l'image du Parlement, il y a un problème de représentation, il n'y a pas assez de jeunes, il n'y a pas... ce n'est pas la représentation de la population. Donc je pense qu'à un moment, à 70 ans, on peut déposer les armes et passer à autre chose et laisser la place aux jeunes et à des profils différents sauf pour Rose, voilà parce que Rose, l'âge, c'est dans la tête, et que vous, Rose, vous êtes la femme...

Roselyne BACHELOT

Bon, j'attends avec intérêt le tour de table...

Hapsatou SY

Vous êtes la femme avec laquelle j'aimerais aller en boîte, aller dans des restos branchés, vous emmener aux concerts, pas de Mickael JACKSON, ni d'Amy WINEHOUSE, parce que ça, c'est fini mais bon, vous êtes jeune éternellement ma Rose !

Roselyne BACHELOT

Voilà, c'est ça....

Myriam WEIL

Je suis entièrement d'accord avec Hapsatou, bon, d'abord, Rose, vous, vous ne faites plus de politique, donc il n'y a pas de...

Audrey PULVAR

Je vous signale que Rose n'a pas 70 ans...

Myriam WEIL

En plus, non, mais je veux dire, il y a 20, 25, 30 ans de carrière médiatique exceptionnelle qui sont devant Rose. Mais oui, moi, je suis d'accord, ça suffit à tous les vieux !

Roselyne BACHELOT

Top ou flop ?

Myriam WEIL

Top, tous ces vieux qui s'accrochent au cocotier, j'en ai marre, la seule chose, c'est que j'ai un petit peur qu'il y ait une crise de vocation



chez les jeunes, c'est-à-dire, comment on va faire, on va se retrouver avec une Assemblée nationale vide, c'est-à-dire qu'il n'y aura plus de vieux, mais il n'y aura pas de jeunes non plus....

Hapsatou SY

Parce que quand tu les vois ronfler, tu as l'impression qu'ils sont actifs ?

Myriam WEIL

Non, c'est vrai, ils ne sont pas là non plus.

Roselyne BACHELOT

Là, Mimi dit quelque chose de très juste, souvent, on a du mal à trouver des candidats jeunes, parce que quand on a à gérer le boulot, les enfants, une vie associative, on n'est pas toujours disponible pour une vie politique qui est quand même très, très contraignante. Je précise quand même un point, c'est que quand on se présentera, selon le rapport, pour la première fois à un mandat, on n'est pas touché par la limite d'âge. Elisa, alors, top ou flop ?

Elisa BOST

Plutôt top. Alors, il ne s'agit pas de stigmatiser effectivement les gens qui ont 70 ans, il y a des gens de 70 ans qui sont très compétents, donc ce n'est pas une histoire de compétences, c'est vraiment une histoire de renouveler effectivement la classe politique, où on a l'impression que ce sont quand même toujours les mêmes qui trustent la vie politique. Et donc très bien pour renouveler cette classe-là. Non, le seul truc qui m'embête, c'est que si les gens de 70 ans, les hommes politiques de 70 ans sont à la retraite, il ne va plus y avoir beaucoup d'invités dans les émissions politiques Audrey. C'est ça qui m'ennuie un peu !

Audrey PULVAR

Mais écoute, alors...

Roselyne BACHELOT

Alors, Audrey ?

Audrey PULVAR

Pardon de te contredire, chère Elisabeth, mais d'abord, concernant les hommes et les femmes politiques reçus dans les émissions politiques, ils ont rarement cet âge-là, la plupart du temps, ils sont plus jeunes, mais il n'est arrivé cette année effectivement de recevoir un député européen, Alain LAMASSOURE, âgé de 70 ans, qui venait d'avoir un enfant, qui avait eu un petit garçon tout récemment et qui était très content de me dire que son petit garçon, certes, était petit, puisqu'il avait 1 an, je crois, au moment de l'émission. Allez peut-être la regarder ! Donc tu vois, comme quoi !

Roselyne BACHELOT

Qui est un homme politique très compétent et avec une expérience remarquable...

Audrey PULVAR

Et qui est un homme politique absolument très compétent, d'ailleurs, cette émission avait été beaucoup remarquée. Donc moi, pour ce qui me concerne, flop, pour plusieurs raisons, d'abord parce que, il s'agit de milliardèmes rapports, d'une préconisation parmi 25 d'un rapport ; des rapports, il s'en pond tous les jours, les ministres, tu es bien



placée pour le savoir, Roselyne, en reçoivent tous les jours, et on pourrait, à mon avis, élever des immeubles et régler une partie de la question du logement, du mal logement en France, si on empilait tous les rapports et qu'on en faisait des murs. Voilà. Donc c'est un rapport de plus qui peut-être n'ira pas plus loin que le bruit qu'il fait depuis deux jours. Ensuite, je suis plus gênée par le fait que des hommes et des femmes politiques qui parfois sont entrés en politique à l'âge de 25 ans, cumulent des mandats, enfin, renouvellent...

Roselyne BACHELOT

Cumulent dans le temps...

Audrey PULVAR

Voilà, renouvellent, pas cumulent, oui, renouvellent des mandats quatre fois, cinq fois, six fois, sept fois, huit fois. Ça, c'est gênant et après... c'est plus le renouvellement interminable des mandats qui me gêne plus que le fait que des gens de 70 ans puissent ou puissent faire de la politique, parce qu'on connaît tous, j'imagine, des gens de 70, 75, 80, 90 ans qui ont toute leur lucidité, qui sont – 90 ans, c'est peut-être un peu âgé pour faire de la politique –mais qui ont toute leur lucidité, et qui ont une percussion excellente...

Roselyne BACHELOT

J'ai dîné avec Valéry GISCARD D'ESTAING, je peux te dire que ça fonctionne drôlement bien, sur le plan intellectuel, je précise...

Audrey PULVAR

... 2017, c'est dans pas longtemps...

Audrey PULVAR

Je ne pensais pas à autre chose.

Myriam WEIL

On n'avait pas compris autre chose, effectivement.

Audrey PULVAR

VGÉ en 2017, pourquoi pas ! Voilà, voilà. Bon, moi, je pense à ma petite maman, qui a plus que 70 ans, bien plus, je ne vais pas dire son âge, sinon, ça va la vexer, et je pense que, voilà, c'est quelqu'un qui pourrait faire de la politique par exemple.

Hapsatou SY

Rose, je crois que votre blague va être reprise dans le zapping !

Roselyne BACHELOT

Donc 3 tops et 2 flops sur ce sujet.

Audrey PULVAR

1 flop ! 11:01:19. FIN#



Un rapport officiel appelle à une valorisation du bénévolat durant les études

France Stratégie, un organisme rattaché au Premier ministre, formule une série de propositions pour renforcer l'attrait du bénévolat auprès des jeunes.



Un cercle de réflexion gouvernemental, **France Stratégie**, recommande une meilleure prise en compte des activités bénévoles pour l'obtention des diplômes, dans un rapport remis lundi 22 juin au ministre de la Ville Patrick Kanner. Ce qui profiterait aux jeunes eux-mêmes, aux associations et aux employeurs. « Le bénévolat et le volontariat ne sont pas, ou peu, considérés comme des atouts que chacun peut faire valoir dans son parcours de formation ou d'insertion professionnelle », constatent les auteurs de l'étude, le service civique étant encore peu répandu. L'engagement associatif, une option au bac. Sous certaines conditions, « la participation volontaire des collégiens et des lycéens à un projet citoyen dans le cadre d'une association d'intérêt général, [...] pourrait donner lieu à une option » du baccalauréat, du CAP ou du BEP. Plusieurs critères seraient évalués : la gestion d'un projet ou d'un budget, la création d'un site Internet, la prise de parole en public, etc. Autant de compétences appréciées par les **employeurs**. **France Stratégie** appelle au développement du bénévolat durant les études supérieures. Actuellement, elles figurent dans l'évaluation de « certains types d'établissements, notamment les écoles de commerce ou d'ingénieurs ». Les étudiants concernés peuvent améliorer leur moyenne aux examens, en bénéficiant de crédits ECTS (Système européen de transfert et d'accumulation de crédits) supplémentaires. L'organisme recommande que ce soit aussi le cas à l'université. Dans l'enseignement supérieur public, les personnes exerçant une activité bénévole durant plus de cinquante heures, pourraient récolter des crédits **ECTS**. **France Stratégie** remarque que « cette reconnaissance existe dans de nombreux pays européens ». Elle peut être symboliquement forte. Ainsi, dans une université irlandaise, des médailles sont délivrées chaque année à trois étudiants qui se distinguent par leur engagement. Le droit à une année de césure pour « faire du bénévolat ». Une autre mesure préconisée est le droit pour tout étudiant de l'enseignement public à « faire du bénévolat » durant une année de césure. « Cette possibilité devrait notamment s'accompagner d'un maintien de l'inscription dans l'établissement et d'une couverture sociale associée », indique **France Stratégie**. **Durant** leur cursus, les bénévoles disposeraient d'« une dispense partielle d'assiduité » aux cours. Le cercle de réflexion souhaite un changement de regard des employeurs. « Le soupçon demeure qu'un salarié bénévole aura moins de temps à consacrer à son travail : certains recruteurs sont même réticents à embaucher des jeunes diplômés pratiquant des activités de bénévolat associatif », soulignent les auteurs du rapport. Les volontaires avantagés

dans les concours de la fonction publique L'Etat donnerait l'exemple dans « les concours externes de la fonction publique ». Des points supplémentaires seraient accordés aux candidats ayant exercé une mission de volontariat durant au moins six mois, comme le service civique. Les titulaires d'un diplôme d'encadrement associatif, comme le brevet d'aptitude à la fonction d'animateur (Bafa), seraient également **avantagés**. **France Stratégie** cite une étude soulignant qu'en Espagne, les personnes de moins de 25 ans trouvent plus facilement un emploi si elles s'impliquent dans une activité associative. Au-delà des Pyrénées, leur taux de chômage est de 23 %, contre 53% pour l'ensemble des moins de 25 ans.



Les élus doivent-ils déclarer forfait à 70 ans ?

Intitulé "Reconnaître, valoriser, encourager l'engagement des jeunes", un rapport remis en début de semaine au ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports propose de plafonner à 70 ans l'âge d'un candidat à une élection. Si cette mesure était adoptée cette année, elle mettrait hors-circuit des élus dont le doyen du Sénat. Paul Vergès estime cette préconisation "stupide".

POLITIQUE

"Il y a des jeunes qui sont vieux et des vieux qui sont jeunes". La phrase est signée Paul Vergès. À 90 ans, il est le doyen du Sénat et des élus de l'île. Et ne pourrait plus se présenter aux Régionales en décembre prochain si la mesure du rapport commandé par Patrick Kanner, ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, était appliquée aujourd'hui. Mais le sénateur est virulent : "C'est une mesure stupide. Je dis qu'il faut continuer jusqu'à 170 ans".

Intitulé "Reconnaître, valoriser, encourager l'engagement des jeunes", ce rapport a été réalisé par le laboratoire d'idées France Stratégie, dirigé par l'économiste Jean Pisani-Ferry.

En missionnant ces experts, Patrick Kanner relevait que le président François Hollande avait fait de la jeunesse sa priorité.

"Une nation qui n'a pas confiance en sa jeunesse est une nation qui n'a pas confiance en son avenir", tranche le ministre dans son avant-propos à ce rapport de 77 pages.



À la Réunion, 5 élus ont plus de 70 ans. (Infographie Pierre Grondin)

Le rapport détaille en 25 chapitres aux titres abstraits des propositions précises (débat sur l'abaissement à 16 ans du droit de vote, note de bénévolat aux examens scolaires, cérémonie lors du premier vote...). C'est la première mesure du volet 21 ("Promouvoir le rajeunissement des institutions démocratiques") qui a attiré l'œil des élus : il est suggéré de limiter à 70 ans maximum la possibilité de briguer un mandat électoral, parlementaire ou local.

TAK, en bon père de famille

Les experts énumèrent les propositions de loi ou rapports ayant déjà tenté de lever ce lièvre. Évitant avec soin le mot tabou de "vieux",

ils font illico une exception : quand le septuagénaire est candidat pour la première fois, il peut se présenter. "Les citoyens votent pour les candidats, mais ne les choisissent pas", argumentent les rapporteurs, donc "le système des investitures de partis participe au non-renouvellement de la classe politique".



Patrick Kanner : "La question de l'âge peut se poser légitimement".

À la Réunion, les papys font de la résistance. "Parce que l'âge, n'est pas



prépondérant en politique", affirmait récemment André Thien-Ah-Koon dans les colonnes du JIR. Son sens du devoir - et de la vengeance - a motivé son retour sur la scène politique en 2014 : "J'ai démontré que je voulais céder la place à un jeune que j'ai formé à la sortie de l'école. Mais ce jeune a causé un trou énorme au Tampon. C'est en bon père de famille que je viens réparer les dégâts". TAK a 75 ans. Il est le doyen des maires de la Réunion.

"Je suis plus en forme!"

Tout comme le premier magistrat du Tampon, Joseph Sinimalé, 72 ans, est revenu en politique, poussé par les électeurs qui lui disent : "Jamais on ne retrouvera un maire comme toi, prêt à recevoir et écouter la population". Lui, il dit "avoir de l'amour" pour les Saint-Paulois. Une autre figure politique majeure adore la politique : Jean-Paul Virapoullé, 71 ans. Son retour à la mairie l'a rajeuni. "Je n'ai jamais eu de plan de carrière, je n'ai eu que des convictions dans ma vie", confiait-il récemment au JIR. "L'état civil ne compte pas en politique. Il faut des neurones et du cœur. Il faut une vision politique à long terme et du courage pour l'atteindre", a-t-il ajouté.

Dans l'Est toujours, Marco Boyer, 71 ans en octobre prochain, a fait son retour aux municipales de mars 2014 aussi. "Vous avez montré avec sagesse que votre vieux lion, votre vieux maire est encore capable de

vous apporter les réponses à vos préoccupations, vos attentes. Je les connais", a-t-il fièrement déclaré le soir de son élection.

Nos seniors ne sont pas prêts de lâcher le morceau. Pourtant, dans la rue, des voix s'élèvent pour demander qu'ils laissent la place aux jeunes. En métropole, les réactions des élus sont également défavorables à cette préconisation.

Le député (Les Républicains) Bernard Debré a pointé sur Europe 1 "un déni de démocratie". "Ce sont aux électeurs de choisir!" "Ça voudrait dire que Charles de Gaulle n'aurait pas pu se présenter, que Churchill aurait été mis sur la touche", a argumenté l'élu de 70 ans. Le député PS François Loncle, 73 ans, a protesté : "Je prétends être plus en forme que beaucoup de mes collègues de la cinquantaine!". Au contraire, le député Jean Glavany (PS, 66 ans) a considéré qu'"il faut encourager la transmission en politique". "J'espère m'appliquer ces principes à moi-même", a glissé l'ex-ministre sur RMC.

Le maire de Bordeaux Alain Juppé, 69 ans, a lui rappelé sur BFMTV avoir "fixé la limite d'âge à 75 ans" des candidats aux législatives lorsqu'il était Premier ministre, avant que cela n'ait été "supprimé" par ses successeurs. "C'est une réflexion qu'on peut avoir", a-t-il ajouté. Pour le ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, "la question de l'âge peut se poser légitimement. Les rapporteurs ont voulu provoquer le débat. Ce peut être un levier pour poursuivre la modernisation de la vie politique. "



Paul Vergès : "Cette activité publique me fait tenir". (photo SLY)

Le membre du gouvernement estime que "cela pourrait être une mesure très populaire, mais je ne veux pas tomber dans la démagogie. Ce sont de nouvelles pistes (...). Je n'ai pas à trancher à ce stade".

En attendant un texte de loi, notre nonagénaire (Paul Vergès), est tranquille, s'il maintient sa candidature pour les Régionales. Sur la ligne de départ, il y aura une sexagénaire (Huguette Bello, 65 ans en août prochain), deux quinquagénaires (Didier Robert et Jean-Alain Cadet, 51 ans) et un trentenaire (Thierry Robert, 38 ans)...

jponinballom ■



Pourquoi instaurer une limite d'âge ne rajeunira pas (tout de suite) le Parlement

INFOGRAPHIES. Si la moyenne d'âge des deux hémicycles n'a fait que progresser ces trois dernières décennies, c'est surtout du fait de la rareté des élus de moins de 50 ans.



"La jeunesse souffre d'un déficit de représentation au sein même des instances dites représentatives. L'âge moyen d'un député élu en juin 2012 est de 54 ans et sept mois, celui d'un sénateur de 61 ans et neuf mois." Le constat n'est pas inédit. Une

des mesures proposées pour remédier à la situation, issue d'un rapport de **"France Stratégie"** remis lundi au ministre Patrick Kanner (Ville, Jeunesse et Sports), déclenche en revanche des réactions contrastées. Elle non plus n'est pourtant pas inédite : Hervé Morin proposait déjà une limite à 72 ans en 1999.

Plusieurs "signes forts peuvent être adressés en faveur du rajeunissement des responsables politiques", note le rapport. Une mesure possible "consisterait à interdire de candidater pour un mandat électif après 70 ans, en s'inspirant de l'âge de 'mise à la retraite d'office' qui existe pour les salariés du public et du privé".

Une exception pourrait être prévue lorsqu'il s'agit d'une première candidature, tempère le rapport. "La fixation d'un âge limite peut apparaître nécessaire au renouvellement de la classe politique, étant entendu que les citoyens votent pour les candidats, mais ne les choisissent pas : autrement dit, le système des investitures de partis participe au non-renouvellement de la classe politique", critiquent ses auteurs.

Les deux assemblées législatives ne seraient-elles donc que des repaires à septuagénaires chenus ? A regarder les chiffres, pas si sûr.

A ce jour (23 juin 2015), 35 députés et 50 sénateurs ont atteint l'âge "critique" de 71 ans... Soit 6% de l'Assemblée et 14% du Sénat (où la moyenne d'âge est traditionnellement plus élevée). Pour comprendre pourquoi d'un coup d'œil, il suffit de se pencher sur la pyramide des âges de l'Assemblée.

Actuellement, seuls 27 députés ont moins de 40 ans et une seule a moins de 30 ans (Marion Maréchal-Le Pen, plus jeune députée de l'histoire de la Ve République). Les moyennes d'âge des différents groupes parlementaires nous apprennent par ailleurs que ce phénomène n'est pas spécifique à la droite ou à la gauche : la moyenne d'âge du groupe GDR (Front de gauche et alliés) est de plus de 11 ans supérieure à celle du groupe écologiste.

Intéressant alors que le chef de file des députés communistes, André Chassaigne (65 ans la semaine prochaine), s'est dit à titre personnel favorable à la limite à 70 ans, "remède contre l'addiction au pouvoir"... Elle concernerait un tiers de son groupe. A l'inverse, François de Rugy et Barbara Pompili, à la tête du groupe écologiste, ont dit leur farouche opposition à la mesure.

La droite et la gauche sont vieilles en même temps

La droite a traditionnellement une pyramide des âges plus éclatée que la gauche. Centristes compris, elle a souvent cumulé à la fois le benjamin (11 fois sur 14 législatures) et le doyen (8 fois sur 14 législatures) de l'Assemblée nationale sous la Ve République.

En France, la longévité parlementaire sous la Ve République porte un nom : Dassault. Marcel Dassault, doyen de l'Assemblée pendant 3 législatures consécutives, fut réélu député de l'Oise jusqu'en avril 1986, à l'âge de 94 ans... et seulement 15 jours avant sa mort. Quant à son fils Serge, 90 ans, il est aujourd'hui tout près d'être le doyen du Sénat. Sur les cinq sénateurs âgés de plus de 80 ans, quatre ont d'ailleurs été élus avec l'étiquette UMP.

En s'attardant sur les données compilées par le site "La vie des idées", il est intéressant de constater que la "jeunesse" a changé plusieurs fois de bord politique. Lorsque Charles De Gaulle revient au pouvoir en 1958, les députés de droite sont six ans plus jeunes que les députés de gauche (47 ans contre 53). En revanche, lorsque François Mitterrand prend le pouvoir en 1981, ce sont les députés de gauche qui sont neuf ans plus jeunes (47 ans contre 56).

Mais depuis 2000, la droite et la gauche sont - fait nouveau - vieilles en même temps (55-56 ans). Sur les 922 parlementaires actuellement en poste, seuls 3 sont nés après l'élection de François Mitterrand à la présidence de la République... et deux sont issus du FN :

- Marion Maréchal-Le Pen (Députée du Vaucluse, FN/NL) : 25 ans (10 décembre 1989)
- David Rachline (Sénateur du Var, FN/NL) : 27 ans (2 décembre 1987)
- Gérald Darmanin (Député du Nord) : 32 ans (11 octobre 1982)

Le problème ne se résoudra pas en tranchant le sommet de la pyramide : comme on le voit sur le graphique suivant, l'âge du doyen de l'Assemblée nationale n'a cessé de baisser depuis 30 ans. En revanche, la moyenne d'âge, elle, n'a cessé de croître : 57 ans aujourd'hui à l'Assemblée, 62 au Sénat.

C'est donc bien l'hégémonie de la génération des baby-boomers (nés entre 1940 et 1960) qui étouffe l'émergence de la génération suivante. Aujourd'hui, plus de la moitié des députés sont nés sous la IIIe ou la IVe République. Majoritaire depuis 1993 dans l'hémicycle, la génération baby-boom a atteint son pic en 2002, avec 74% des élus... Mais le fait qu'elle rassemble encore 58% des députés laisse présager une très lente diminution de son poids dans le sérail politique.

Timothée Vilars



VIDEO. #DirectPolitique: Installer des migrants en zone rurale, «du carburant pour le FN», dénonce Eric Ciotti



POLITIQUE - Le député des Alpes-Maritimes (Les Républicains) était l'invité de Linternaute.com, Ouest-France et «20 Minutes» ce mardi...

Eric Ciotti voit rouge. Invité de #DirectPolitique, l'émission politique de 20 Minutes, Linternaute.com et Ouest-France ce mardi matin, le député Les Républicains a vu « du carburant pour le FN » dans la proposition du sénateur Jean-Pierre Raffarin d'installer des familles de migrants dans des zones rurales désertées afin de « sauver des territoires ».

« Il y a, dans la France rurale notamment mais dans notre pays tout entier, une inquiétude sur l'avenir de notre nation », a estimé le président du conseil général des Alpes-Maritimes. Amener ces familles dans des villages, « je trouve la démarche presque choquante ».

« Une erreur même une faute ».

Et d'ajouter : « Que l'Etat organise de façon coercitive, volontaire, un peu forcée des migrations vers des villages, ça me choque tout autant que la proposition du recteur de la mosquée de Paris, Dalil Boubakeur, visant à "installer des mosquées dans des églises désaffectées ». « Ces deux propositions constituent du carburant pour le Front national », selon cet agitateur d'idées qui qualifie cette suggestion de l'ex-Premier ministre « d'erreur, je dirais même une faute ».

Le Monsieur sécurité du principal parti d'opposition en a profité aussi pour défendre la sortie de Nicolas Sarkozy qui avait comparé jeudi dernier l'afflux de migrants en Europe à une grosse fuite d'eau. « Il a utilisé une image qui est assez précise et qui résume bien la situation à laquelle nous sommes confrontés... Ce qu'il faut, c'est arrêter ces flux, sur le continent africain, dès les côtes », plaide Eric Ciotti.

Par ailleurs, il s'en est pris à la proposition de l'organisme **France stratégie** de plafonner à 70 ans l'âge d'un candidat à une élection, censée encourager l'engagement des jeunes dans la vie (...) Lire la suite sur [20minutes.fr](#)

Si Marine Le Pen accède à l'Elysée, Louis Aliot ne «collectera pas les pièces jaunes»

Emmanuel Macron aurait demandé la tête d'Axelle Lemaire

Renseignement: Le gouvernement a déposé au Sénat un amendement supprimant une disposition sur les étrangers

Pour Balladur, il ne faut pas d'enfermer dans le débat «droit du sol ou droit du sang»

Recevez toute l'actu de 20minutes.fr par email

Le Conseil économique, social et environnemental et France Stratégie proposent la mise en place de dix indicateurs complémentaires du PIB

Le Produit Intérieur Brut s'est imposé comme indice de référence après 1945. Cependant, l'idée que cet indicateur est insuffisant s'est graduellement affirmée, avec l'apparition en 1972, du Bonheur national brut, ou l'indicateur de développement humain du Programme des Nations unies pour le développement. Le rapport Sen-Stiglitz-Fitoussi, en 2009, "sur la mesure des performances économiques et du progrès social" est apparu comme une initiative pionnière, mais aucun indicateur complémentaire ne s'est imposé.

En avril dernier, la proposition de loi déposée par Mme Eva SAS, députée (EELV) de l'Essonne (cf. "BQ" du 22 janvier), visant à prendre en compte des nouveaux indicateurs de richesse dans la définition des politiques publiques a été adoptée par le Parlement, et devrait entraîner la publication, en octobre prochain d'un tableau d'indicateurs présenté et commenté par le gouvernement.

Le 25 novembre dernier, le bureau du Conseil économique, social et environnemental avait adopté le principe d'une publication annuelle, par cette assemblée et France Stratégie, d'un tableau de bord d'au plus dix indicateurs.

Un débat d'actualités a été organisé le 28 janvier au Conseil économique, social et environnemental, sur le thème "Comment choisir les indicateurs de progrès durable afin de faciliter leur appropriation par les citoyens ?", sous la forme de deux tables rondes. Selon les participants, ces indicateurs devaient avoir les qualités suivantes : pertinents, disponibles dans le temps, et comparables au plan international ; être en nombre limité pour faciliter leur diffusion et appropriation ; être compatibles avec un cadre conceptuel international.

Une phase de consultations des citoyens a ensuite été lancée par le Conseil économique, social et environnemental.

Ces consultations ont ainsi fait apparaître des insatisfactions à l'égard de la production de la statistique publique. "Apprécier le progrès de notre société et l'effet des politiques menées en ce sens autrement qu'à l'aune du seul PIB, suppose de disposer de mesures portant sur les mêmes périodes. C'est loin d'être le cas. Sur la plupart des thèmes retenus dans le projet de tableau de bord, les données disponibles portent sur les années 2012 et 2013" note ainsi le projet d'avis du CESE. Le Conseil regrette par ailleurs que les indicateurs PISA, permettant l'évaluation des systèmes d'éducation dans les pays membres de l'OCDE soient d'une périodicité insuffisante (triennale) pour être retenus.

Le Conseil économique et social et France Stratégies ont donc présenté hier les 10 indicateurs complémentaires au PIB, construits à la suite des phases de consultations.

| | Thèmes | Indicateurs phares | Définition |
|-----------------|-----------------------|----------------------------------|---|
| Economique | Travail | Taux d'emploi | Taux d'emploi de la population active |
| | Investissement | Patrimoine productif | Actifs productifs physiques et incorporels en % du Produit Intérieur Net |
| | Stabilité financière | Dette | Dette des différents agents économiques non financiers (administrations publiques, entreprises, ménages) rapportés au PIB |
| Social | Santé | Espérance de vie en bonne santé | Espérance de vie en bonne santé à la naissance |
| | Qualité de vie | Satisfaction à l'égard de la vie | Indice subjectif de satisfaction de la vie |
| | Inégalités | Ecart de revenus | Rapport de la masse des revenus détenue par les 10 % les plus riches et les 10 % les plus pauvres |
| | Education | Part des diplômés | Taux de diplômés de l'enseignement supérieur parmi les 25-34 ans |
| Environnemental | Climat | Consommation carbone | Empreinte carbone |
| | Biodiversité | Abondance des oiseaux | Indice d'abondance des oiseaux |
| | Ressources naturelles | Recyclage des déchets | Taux de recyclage des déchets |

Le Conseil économique, social et environnemental et France Stratégie recommandent par ailleurs que les indicateurs soient clairement définis et intelligibles pour des non-spécialistes, qu'ils soient précédés de deux repères concernant, d'une part, le PIB et sa croissance et, d'autre part, la population et son évolution pour l'année précédant la publication des indicateurs, que la représentation graphique de ces indicateurs rende compte de leur évolution en France sur une période de 10 /15 ans et de la situation de la France par rapport à ses partenaires européens. Lorsque les données sont disponibles, les indicateurs seront déclinés au niveau départemental ou régional.

Enfin, dans trois domaines, les graphiques concernant l'évolution nationale doivent faire apparaître des données complémentaires : s'agissant des inégalités de revenus, le rapport interdécile D9/D1 ; s'agissant de l'emploi, la part des personnes en sous-emploi et au chômage ; s'agissant de la santé, l'espérance de vie à la naissance.

L'Assemblée plénière du Conseil économique, social et environnemental examinera aujourd'hui un rapport sur les addictions

L'Assemblée plénière du Conseil économique, social et environnemental examinera par ailleurs, aujourd'hui, un rapport et un projet d'avis sur les addictions, dont la rapporteure, au nom de la section des affaires sociales et de la santé, est Mme Gisèle BALLALOU, pharmacienne, membre du Conseil économique social et environnemental depuis 2010, au titre des personnalités qualifiées.

Les résultats de la lutte contre les addictions sont plus que contrastés, note le projet d'avis, qui rappelle que le ministère de la Santé, dans un rapport publié en 2014, fait état de plus de 100 000 décès par an en France, soit près d'un décès sur six, dus à la consommation de substances psychoactives.

Alors qu'une session spéciale de l'Assemblée Générale des Nations Unies dédiée à la question des politiques en matière de drogues devrait se tenir en 2016, le projet d'avis avance des propositions autour de trois grands axes. Il évoque tout d'abord la promotion d'une "politique ambitieuse d'information, de prévention et d'accompagnement". Face à l'évolution de conduites addictives touchant toutes les tranches d'âges, il souhaite ainsi développer une politique d'information afin de sensibiliser les publics les plus vulnérables (femmes enceintes, jeunes...) aux risques induits par la consommation de produits psychoactifs. Dans ce contexte, le projet d'avis estime "nécessaire d'encadrer les stratégies marketing déployées par les fabricants d'alcool, de tabac et des jeux ainsi que les actions de lobbying qu'elles développent notamment en assurant une transparence de celles-ci". En outre, les enquêtes nationales périodiques et les études sur les phénomènes émergents doivent être poursuivies, afin d'adapter les messages et les stratégies de prévention. Dans ce but, le projet "encourage particulièrement la mise en place d'une prévention dédiée aux jeux vidéo (signalétique obligatoire pour permettre à un large public de mieux appréhender les risques, une évaluation des jeux les plus addictogènes par le Comité d'experts indépendants ou encore des mesures éducatives sensibilisant à l'utilisation modérée des jeux en ligne et la responsabilisation des joueurs).

Le deuxième axe propose de "favoriser un diagnostic et une prise en charge rapide". Le projet d'avis souhaite ainsi un renforcement de la prévention primaire par une "véritable éducation à la santé" sur les lieux de vie, alors que le Baromètre santé INPES de 2010, indique que 16,4 % des actifs occupés déclarent consommer de l'alcool sur leurs lieux de travail. Le projet propose donc de favoriser la prise en compte de la lutte contre les



addictions dans la prévention des risques professionnels, et pour cela de finaliser, publier et mettre rapidement en œuvre la circulaire de la direction générale du travail et de la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives-MILDECA. Pour mieux appréhender les facteurs d'addiction, le projet encourage le développement de la recherche fondamentale en neurosciences et en psychiatrie et insiste sur la mise en œuvre d'une coopération plus étroite entre les ministères de la Santé, de l'Education nationale et du Travail.

Le troisième axe évoque la mise en œuvre d'une véritable politique de réduction des risques. Il est donc nécessaire, dans ce cadre de "susciter une prise de conscience de la société sur les risques d'addiction liés à la consommation de produits psychoactifs", et de faire en sorte "d'une part que les familles puissent disposer d'informations adaptées sur les différentes formes d'addictions, et d'autre part, que le soutien des pouvoirs publics aux associations soit renforcé". Concernant les drogues illicites, le projet d'avis "reconnaît que l'ouverture des salles de shoot à moindre risque ne résout pas toutes les difficultés (... mais qu'il) est indispensable d'accompagner l'implantation de ces salles de consommation à moindre risque mais également de créer des passerelles vers des centres de soins". S'agissant du cannabis, le niveau élevé de sa consommation en France "montre que la politique répressive française présente des limites". C'est pourquoi le projet d'avis recommande d'organiser un débat public sur la sanction de l'usage de cannabis afin notamment de contribuer à construire la position de la France pour la prochaine Session spéciale de l'Assemblée générale de l'ONU sur les drogues.

Le Conseil économique, social et environnemental et France Stratégie proposent la mise en place de dix indicateurs complémentaires du PIB

Le Produit Intérieur Brut s'est imposé comme indice de référence après 1945. Cependant, l'idée que cet indicateur est insuffisant s'est graduellement affirmée, avec l'apparition en 1972, du Bonheur national brut, ou l'indicateur de développement humain du Programme des Nations unies pour le développement. Le rapport Sen-Stiglitz-Fitoussi, en 2009, "sur la mesure des performances économiques et du progrès social" est apparu comme une initiative pionnière, mais aucun indicateur complémentaire ne s'est imposé.

En avril dernier, la proposition de loi déposée par Mme Eva SAS, députée (EELV) de l'Essonne (cf. CE du 22 janvier), visant à prendre en compte des nouveaux indicateurs de richesse dans la définition des politiques publiques a été adoptée par le Parlement, et devrait entraîner la publication, en octobre prochain d'un tableau d'indicateurs présenté et commenté par le gouvernement.

Le 25 novembre dernier, le bureau du Conseil économique, social et environnemental avait adopté le principe d'une publication annuelle, par cette assemblée et France Stratégie, d'un tableau de bord d'au plus dix indicateurs.

Un débat d'actualités a été organisé le 28 janvier au Conseil économique, social et environnemental, sur le thème "Comment choisir les indicateurs de progrès durable afin de faciliter leur appropriation par les citoyens ?", sous la forme de deux tables rondes. Selon les participants, ces indicateurs devaient avoir les qualités suivantes : pertinents, disponibles dans le temps, et comparables au plan international ; être en nombre limité pour faciliter leur diffusion et appropriation ; être compatibles avec un cadre conceptuel international.

Une phase de consultations des citoyens a ensuite été lancée par le Conseil économique, social et environnemental.

Ces consultations ont ainsi fait apparaître des insatisfactions à l'égard de la production de la statistique publique. "Apprécier le progrès de notre société et l'effet des politiques menées en ce sens autrement qu'à l'aune du seul PIB, suppose de disposer de mesures portant sur les mêmes périodes. C'est loin d'être le cas. Sur la plupart des thèmes retenus dans le projet de tableau de bord, les données disponibles portent sur les années 2012 et 201" note ainsi le projet d'avis du CESE. Le Conseil regrette par ailleurs que les indicateurs PISA, permettant l'évaluation des systèmes d'éducation dans les pays membres de l'OCDE soient d'une périodicité insuffisante (triennale) pour être retenus.

Le Conseil économique et social et France Stratégies ont donc présenté hier les 10 indicateurs complémentaires au PIB, construits à la suite des phases de consultations.



| | Thèmes | Indicateurs phares | Définition |
|-----------------|-----------------------|----------------------------------|---|
| Economique | Travail | Taux d'emploi | Taux d'emploi de la population active |
| | Investissement | Patrimoine productif | Actifs productifs physiques et incorporels en % du Produit Intérieur Net |
| | Stabilité financière | Dette | Dette des différents agents économiques non financiers (administrations publiques, entreprises, ménages) rapportés au PIB |
| Social | Santé | Espérance de vie en bonne santé | Espérance de vie en bonne santé à la naissance |
| | Qualité de vie | Satisfaction à l'égard de la vie | Indice subjectif de satisfaction de la vie |
| | Inégalités | Ecart de revenus | Rapport de la masse des revenus détenue par les 10 % les plus riches et les 10 % les plus pauvres |
| | Education | Part des diplômés | Taux de diplômés de l'enseignement supérieur parmi les 25-34 ans |
| Environnemental | Climat | Consommation carbone | Empreinte carbone |
| | Biodiversité | Abondance des oiseaux | Indice d'abondance des oiseaux |
| | Ressources naturelles | Recyclage des déchets | Taux de recyclage des déchets |

Le Conseil économique, social et environnemental et France Stratégie recommandent par ailleurs que les indicateurs soient clairement définis et intelligibles pour des non-spécialistes, qu'ils soient précédés de deux repères concernant, d'une part, le PIB et sa croissance et, d'autre part, la population et son évolution pour l'année précédant la publication des indicateurs, que la représentation graphique de ces indicateurs rende compte de leur évolution en France sur une période de 10 /15 ans et de la situation de la France par rapport à ses partenaires européens. Lorsque les données sont disponibles, les indicateurs seront déclinés au niveau départemental ou régional.

Enfin, dans trois domaines, les graphiques concernant l'évolution nationale doivent faire apparaître des données complémentaires : s'agissant des inégalités de revenus, le rapport interdécile D9/D1 ; s'agissant de l'emploi, la part des personnes en sous-emploi et au chômage ; s'agissant de la santé, l'espérance de vie à la naissance.



L'Assemblée plénière du Conseil économique, social et environnemental examinera aujourd'hui un rapport sur les addictions

L'Assemblée plénière du Conseil économique, social et environnemental examinera par ailleurs, aujourd'hui, un rapport et un projet d'avis sur les addictions, dont la rapporteure, au nom de la section des affaires sociales et de la santé, est M^{me} Gisèle BALLALOU, pharmacienne, membre du Conseil économique social et environnemental depuis 2010, au titre des personnalités qualifiées.

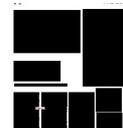
Les résultats de la lutte contre les addictions sont plus que contrastés, note le projet d'avis, qui rappelle que le ministère de la Santé, dans un rapport publié en 2014, fait état de plus de 100 000 décès par an en France, soit près d'un décès sur six, dus à la consommation de substances psychoactives.

Alors qu'une session spéciale de l'Assemblée Générale des Nations Unies dédiée à la question des politiques en matière de drogues devrait se tenir en 2016, le projet d'avis avance des propositions autour de trois grands axes. Il évoque tout d'abord la promotion d'une "politique ambitieuse d'information, de prévention et d'accompagnement". Face à l'évolution de conduites addictives touchant toutes les tranches d'âges, il souhaite ainsi développer une politique d'information afin de sensibiliser les publics les plus vulnérables (femmes enceintes, jeunes...) aux risques induits par la consommation de produits psychoactifs. Dans ce contexte, le projet d'avis estime "nécessaire d'encadrer les stratégies marketing déployées par les fabricants d'alcool, de tabac et des jeux ainsi que les actions de lobbying qu'elles développent notamment en assurant une transparence de celles-ci". En outre, les enquêtes nationales périodiques et les études sur les phénomènes émergents doivent être poursuivies, afin d'adapter les messages et les stratégies de prévention. Dans ce but, le projet "encourage particulièrement la mise en place d'une prévention dédiée aux jeux vidéo (signalétique obligatoire pour permettre à un large public de mieux appréhender les risques, une évaluation des jeux les plus addictogènes par le Comité d'experts indépendants ou encore des mesures éducatives sensibilisant à l'utilisation modérée des jeux en ligne et la responsabilisation des joueurs).

Le deuxième axe propose de "favoriser un diagnostic et une prise en charge rapide". Le projet d'avis souhaite ainsi un renforcement de la prévention primaire par une "véritable éducation à la santé" sur les lieux de vie, alors que le Baromètre santé INPES de 2010, indique que 16,4 % des actifs occupés déclarent consommer de l'alcool sur leurs lieux de travail. Le projet propose donc de favoriser la prise en compte de la lutte contre les addictions dans la prévention des risques professionnels, et pour cela de finaliser, publier et mettre rapidement en œuvre la circulaire de la direction générale du travail et de la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives-MILDECA. Pour mieux appréhender les facteurs d'addiction, le projet encourage le développement de la recherche fondamentale en neurosciences et en psychiatrie et insiste sur la mise en œuvre d'une coopération plus étroite entre les ministères de la Santé, de l'Éducation nationale et du Travail.

Le troisième axe évoque la mise en œuvre d'une véritable politique de réduction des risques. Il est donc nécessaire, dans ce cadre de "susciter une prise de conscience de la société sur les risques d'addiction liés à la consommation de produits psychoactifs", et de faire en sorte "d'une part que les familles puissent disposer d'informations adaptées sur les différentes formes d'addictions, et d'autre part, que le soutien des pouvoirs publics aux associations soit renforcé". Concernant les drogues illicites, le projet d'avis "reconnait que l'ouverture des salles de shoot à moindre risque ne résout pas toutes les difficultés (... mais qu'il) est indispensable d'accompagner l'implantation de ces salles de consommation à moindre risque mais également de créer des passerelles vers des centres de soins". S'agissant du cannabis, le niveau élevé de sa consommation en France "montre que la politique répressive française présente des limites". C'est pourquoi le projet d'avis

recommande d'organiser un débat public sur la sanction de l'usage de cannabis afin notamment de contribuer à construire la position de la France pour la prochaine Session spéciale de l'Assemblée générale de l'ONU sur les drogues.



CODE DU TRAVAIL UN PAVÉ DANS LA MARE

Révisé par
AMANDINE CAILHOL
et **LUC PEILLON**
Préface
JULIEN MIGNOT

Robert Badinter et Antoine Lyon-Caen invitent, dans l'essai «le Travail et la Loi», à refonder le droit social. «Libération» a confronté un des auteurs à un syndicaliste et une avocate.

Trop épais, trop complexe, le code du travail? Depuis plusieurs années déjà, le patronat dénonce une législation française obèse et absconse. Alors que le gouvernement a mis en place une commission chargée de réfléchir à la hiérarchie des normes entre la loi et la négociation collective, deux éminents juristes, un ancien ministre de la Justice, Robert Badinter, et un professeur émérite à l'université Paris-X-Nanterre, Antoine Lyon-Caen, proposent dans *le Travail et la Loi* (1) une refonte totale de notre droit social. Au lendemain de la publication des derniers chiffres du chômage (*lire aussi page 13*), *Libération* a organisé un débat entre l'un des auteurs, Antoine Lyon-Caen, Alexandra Soumeire, l'avocate des ex-salariés de Continental, et le coresponsable de l'union syndicale Solidaires Eric Beynel. **Pouvez-vous nous présenter rapidement votre ouvrage?**

Antoine Lyon-Caen: C'est un petit opuscule que Robert Badinter et moi-même avons commencé à élaborer en septembre, sur la base d'un double constat. D'abord, la très grande difficulté pour ceux qui sont destinataires du code du travail de l'appréhender. Non pas de manière littérale – il n'est pas mal écrit –, mais de comprendre comment le mobiliser. A la fois pour les salariés, afin qu'ils puissent s'approprier la loi qui les concerne, mais aussi pour les petits entrepreneurs, à qui l'on fait croire, à tort ou à raison, que ce code serait pour eux source de tracas et de complexité.

Second point: nos gouvernants, depuis trente ans, sont convaincus que le droit du travail est responsable du chômage et que, pour changer les choses, il faut changer la loi, en surchargeant les textes de missions économiques et sociales. Et bien sûr, à chaque fois, c'est un échec. Face à ce double diagnostic, nous avons donc pensé qu'il fallait redonner un sens à notre droit du travail, en énonçant, à droit cons-

tant, cinquante grands principes. Principes qu'il faudra ensuite décliner de façon législative, via le Parlement, ou conventionnelle, c'est-à-dire par la négociation entre partenaires sociaux. Si l'on est d'accord sur les principes, leur déclinaison est moins compliquée. D'autant qu'ils laissent une vraie place au juge pour les interpréter. A noter, enfin, que nous n'avons pas couvert l'ensemble du droit du travail. Nous avons laissé de côté ce que l'on appelle les relations professionnelles [*droit de grève, liberté syndicale...*, ndr], pour lesquelles il existe des principes constitutionnels, mais aussi la formation professionnelle – maquis très compliqué – ou encore les juridictions du travail.

Il y a effectivement de gros trous, comme par exemple sur le Smic...

A.L.-C.: Il y a bien mieux! Nous avons inscrit que «chaque salarié a droit à un salaire qui lui assure une vie libre et digne». C'est beaucoup plus important que le salaire minimum, qui est une notion technique. Et la déclinaison légale de ce principe merveilleux, c'est justement le Smic.

Alexandra Soumeire: Vous dites que cet ouvrage serait un moyen de lutter contre l'*«inintelligibilité»* du code du travail, ce qui suppose un travail de simplification. Mais simplification suppose, comme vous l'avez dit, que cela soit fait à «*droit constant*». Or, ce qui est proposé, c'est une réduction drastique du code du travail, au profit, notamment, de la convention collective, de branche ou de terrain, ou très épisodiquement, de la loi. Autrement dit, alors que le code du travail garantit des droits, vous le remplacez par des principes, en renvoyant ensuite à une négociation collective de branche, très hypothétique par nature. On l'a vu avec le «pacte de responsabilité», qui a accordé une baisse de cotisations sociales aux entreprises, mais sans contrepartie, ensuite dans les négociations de branches, en termes d'emploi... Cette substitution

«Le code du travail garantit des droits, vous le remplacez par des principes, en renvoyant ensuite à une négociation de branche, très hypothétique par nature.»

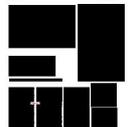
ALEXANDRA SOUMEIRE avocate

est inégalitaire, puisque la convention collective de branche suppose des différences suivant les métiers. Même inquiétude pour l'employeur. Car le code du travail, par nature, fixe des règles moins susceptibles d'interprétation. Or plus vous le réduisez, plus vous augmentez le rôle du juge, ce qui est source d'incertitude pour l'entrepreneur qui ne connaîtra pas, à l'avance, l'interprétation qui en sera faite. Je ne crois pas que la simplification sécurise l'entrepreneur, qui sera soumis au pouvoir du juge et à la négociation.

Eric Beynel: Ce qui m'étonne, moi, c'est d'abord le contexte. Vous avez commencé à rédiger ce livre au mois de septembre, et il arrive pile au moment de la discussion de deux projets de loi importants que sont les textes Macron et Rebsamen. Vous sortez aussi ce livre alors que vous faites partie de la commission «Combrexelle» mise en place par Rebsamen, qui a pour mission de réfléchir «à la place donnée à l'accord collectif par rapport à la loi dans le droit du travail en France». Bref, même si vous dites qu'il n'y a pas eu de commande de la part de l'exécutif, mon expérience de syndicaliste m'incline à croire que des livres ou des rapports de ce type n'arrivent pas par hasard. Qui plus est dans un contexte de réduction globale des droits des travailleurs.

A.L.-C.: Ce n'est pas notre objectif.

E.B.: Vous avez aussi indiqué, en le regrettant, que le code du travail était souvent présenté comme un frein à l'emploi. Or l'ouvrage débute en parlant d'une grave maladie sociale qui serait le chômage. Ce qui, au passage, est une réalité. Puis se concentre sur les petits entrepreneurs, présentés comme incapables de comprendre la complexité du droit. Autrement dit, en le simplifiant, on pourrait résorber le chômage. Mais est-ce que pour supprimer les accidents on simplifierait le code de la route?



«Vous dites qu'en simplifiant le droit du travail, on pourrait résorber le chômage. Mais est-ce que pour supprimer les accidents on simplifierait le code de la route?»

ÉRIC BEYNEL syndicaliste

A.L.-C. : Si l'on s'interdit d'écrire parce qu'on risque d'apparaître – à tort – comme les porteparole d'untel ou untel, alors on n'écrit jamais. Pour nous, c'était un devoir citoyen. Ni Robert Badinter ni moi-même ne sommes à la recherche de quoi que ce soit. C'est vraiment un livre de personnes libres, et je ne pense pas que les ministres ou Jean-Denis Combrexelle *(ancien directeur général du travail, ndr)* aient eu connaissance de la teneur du livre avant sa parution. Ou alors, cela voudrait dire qu'il y a eu des fuites... Je ne voudrais pas que, par vos réactions, vous empêchiez un débat qui est nécessaire, qui permette au droit du travail de retrouver sa dignité.

A.S. : On peut toujours faire œuvre de simplification, sur les seuils sociaux, par exemple, ou sur l'organisation du code qui renvoie, sur un même sujet, tantôt à la loi, tantôt aux décrets, donc pas au même endroit. Mais je reste dubitative sur la réduction du nombre d'articles. Si vous passez de 3 000 pages à 50 articles, il y a comme présupposé une baisse des garanties.

A.L.-C. : C'est exactement ce contre quoi ce livre s'élève ! Contre l'idée que plus vous avez de pages, plus vous êtes protégé ! Vous pensez que l'on perd quelque chose quand on maigrit... Moi je pense que l'on peut gagner du muscle.

Il y a aussi des gros changements, comme la fin de la durée légale...

A.S. : En effet, sous prétexte de simplification, vous remettez en cause les 35 heures, puisque vous parlez désormais de durée « normale » du travail – et non plus « légale » – définie par cha-

«Nos gouvernants sont convaincus que le droit du travail est responsable du chômage et que, pour changer les choses, il faut changer la loi.»

ANTOINE LYON-CAEN

coauteur du livre *«Le Travail et la Loi»*

que branche professionnelle. Cela veut dire qu'une convention collective pourrait instaurer les 39 heures et une autre les 37 heures.

A.L.-C. : Depuis la loi de 2008, on peut déjà fixer, par accord collectif, une durée « normale », qui ne soit pas 35 heures. On ne fait que reprendre le droit existant.

A.S. : La convention collective peut fixer une durée de 39 ou 37 heures, mais le déclenchement des heures supplémentaires reste à partir de 35 heures. Si vous supprimez la durée légale, le déclenchement des heures sup ne se fera pas à partir du même seuil suivant les branches de métiers.

E.B. : Autre point contestable : parmi les principes qu'il vous semble important de codifier, vous mettez la rupture conventionnelle. Or dans la majorité des cas, elle n'est pas choisie par les salariés. En l'institutionnalisant, vous allez à l'encontre des intérêts des travailleurs.

A.L.-C. : Encore une fois, il s'agissait d'exhumer, à partir du droit actuel, les principes essentiels. Il y a différents modes de rupture du contrat de travail, dont la rupture convention-

nelle. On ne va pas refaire l'histoire de la rupture amiable, mais elle existe depuis longtemps. Le méfait de la loi est peut-être de l'avoir rendue civilisée. Et donc attractive pour l'employeur, puisque la rupture conventionnelle lui permet de mettre fin à tout contentieux possible, mais aussi pour certains salariés qui se disent : « Quitte à partir, je préfère... » Notre tâche n'était pas de transformer le droit positif. Cela aurait été un autre exercice, plus militant. Notre livre est d'abord un travail citoyen.

E.B. : Vous actez aussi l'évaluation des salariés. Or, c'est un des principaux facteurs de dégradation des situations de travail. Pourquoi l'édicter comme un principe ? Par ailleurs, pourquoi avoir choisi de définir la période d'essai par le terme « raisonnable » et non pas par une durée ?

A.L.-C. : La question, pour le juriste, est la suivante : doit-on être réaliste ou pas ? Doit-on partir des faits pour essayer de réfléchir à ce qu'est le droit ? Ma réponse est oui. L'évaluation est une pratique qui existe. Je préfère l'encadrer plutôt que de n'en rien dire. Sur la période d'essai, nous nous sommes dit que ce qui est important, c'est de fixer une durée « raisonnable ». Mais il est possible que, sur ce point, il y ait besoin d'une déclinaison législative.

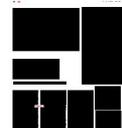
L'idée récurrente, dans votre livre, c'est de donner plus de place à la négociation collective ?

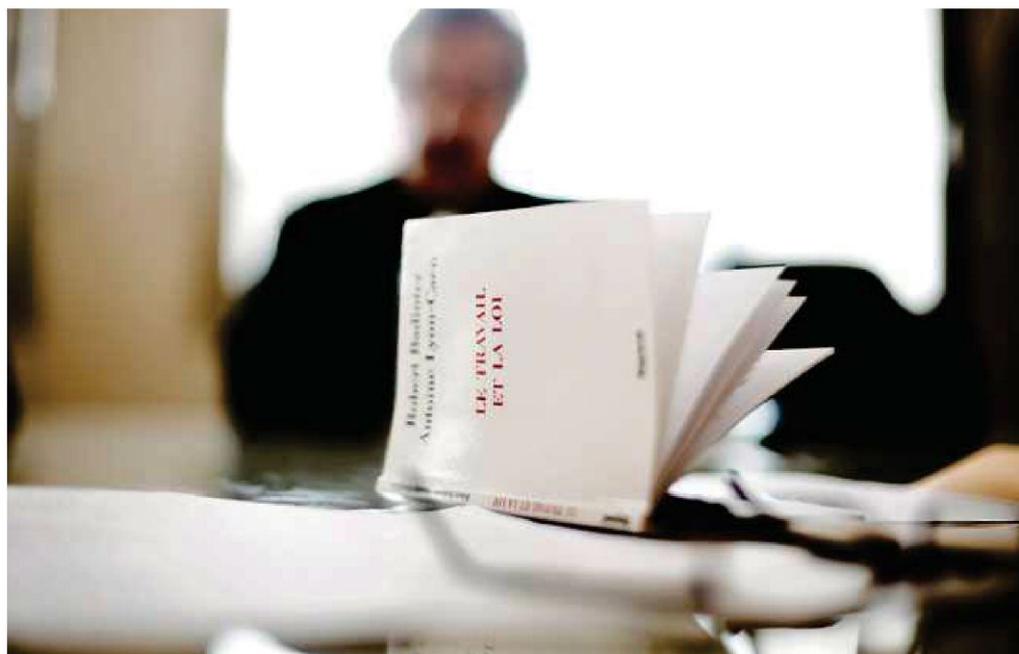
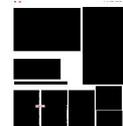
A.L.-C. : Non, il n'y a pas d'affirmation d'une prééminence de l'accord collectif.

Nombre de thèmes sont néanmoins renvoyés à la négociation collective. Or, on peut se demander s'il est légitime d'accorder autant de pouvoir à des partenaires sociaux parfois peu représentatifs...

A.L.-C. : S'il y avait un accord sur des grands principes, la négociation collective pourrait être plus forte, moins chaotique. ◆

(1) *«Le Travail et la Loi»*, éd. Fayard, 80 pp., 8 €.





Antoine Lyon-Caen
(photo de gauche),
Alexandra Soumeire
et Eric Beynel à
Libération le 22 juin.



Code du travail un pavé dans la mare

INTERVIEW Robert Badinter et Antoine Lyon-Caen invitent, dans l'essai «le Travail et la Loi», à refonder le droit social. «Libération» a confronté un des auteurs à un syndicaliste et une avocate.

Trop épais, trop complexe, le code du travail ? Depuis plusieurs années déjà, le patronat dénonce une législation française obèse et absconse. Alors que le gouvernement a mis en place une commission chargée de réfléchir à la hiérarchie des normes entre la loi et la négociation collective, deux éminents juristes, un ancien ministre de la Justice, Robert Badinter, et un professeur émérite à l'université Paris-X-Nanterre, Antoine Lyon-Caen, proposent dans le Travail et la Loi (1) une refonte totale de notre droit social. Au lendemain de la publication des derniers chiffres du chômage (lire aussi page 13), Libération a organisé un débat entre l'un des auteurs, Antoine Lyon-Caen, Alexandra Soumeire, l'avocate des ex-salariés de Continental, et le coresponsable de l'union syndicale Solidaires Eric Beynel. Pouvez-vous nous présenter rapidement votre ouvrage ? Antoine Lyon-Caen : C'est un petit opuscule que Robert Badinter et moi-même avons commencé à élaborer en septembre, sur la base d'un double constat. D'abord, la très grande difficulté pour ceux qui sont destinataires du code du travail de l'appréhender. Non pas de manière littérale - il n'est pas mal écrit -, mais de comprendre comment le mobiliser. A la fois pour les salariés, afin qu'ils puissent s'approprier la loi qui les concerne, mais aussi pour les petits entrepreneurs, à qui l'on fait croire, à tort ou à raison, que ce code serait pour eux source de tracas et de complexité. Second point : nos gouvernants, depuis trente ans, sont convaincus que le droit du travail est responsable du chômage et que, pour changer les choses, il faut changer la loi, en surchargeant les textes de missions économiques et sociales. Et bien sûr, à chaque fois, c'est un échec. Face à ce double diagnostic, nous avons donc pensé qu'il fallait redonner un sens à notre droit du travail, en énonçant, à droit constant, cinquante grands principes. Principes qu'il faudra ensuite décliner de façon législative, via le Parlement, ou conventionnelle, c'est-à-dire par la négociation entre partenaires sociaux. Si l'on est d'accord sur les principes, leur déclinaison est moins compliquée. D'autant qu'ils laissent une vraie place au juge pour les interpréter. A noter, enfin, que nous n'avons pas couvert l'ensemble du droit du travail. Nous avons laissé de côté ce que l'on appelle les relations professionnelles [droit de grève, liberté syndicale..., ndlr], pour lesquelles il existe des principes constitutionnels, mais aussi la formation professionnelle - maquis très compliqué - ou encore les juridictions du travail. Il y a effectivement de gros trous, comme par exemple sur le Smic... A.L.-C. : Il y a bien mieux ! Nous avons inscrit que «chaque salarié a droit à un salaire qui lui assure une vie libre et digne». C'est beaucoup plus important que le salaire minimum, qui est une notion technique. Et la déclinaison légale de ce principe merveilleux, c'est justement le Smic. Alexandra Soumeire : Vous dites que cet ouvrage serait un moyen de lutter contre l'«inintelligibilité» du code du travail, ce qui suppose un travail de simplification. Mais simplification suppose, comme vous l'avez dit, que cela soit fait à «droit constant». Or, ce qui est proposé, c'est une réduction drastique du code du travail, au profit, notamment, de la convention collective, de branche ou de terrain, ou très épisodiquement, de la loi. Autrement dit, alors que le code du travail garantit des droits, vous le remplacez par des principes, en renvoyant ensuite à une négociation collective de branche, très hypothétique par nature. On l'a vu avec le «pacte de responsabilité», qui a accordé une baisse de cotisations sociales aux entreprises, mais sans contrepartie, ensuite dans les négociations de branches, en termes d'emploi... Cette substitution est inégalitaire, puisque la convention collective de branche suppose des différences suivant les métiers. Même inquiétude pour l'employeur. Car le code du travail, par nature, fixe des règles moins susceptibles d'interprétation. Or plus vous le réduisez, plus vous augmentez le rôle du juge, ce qui est source d'incertitude pour l'entrepreneur qui ne connaîtra pas, à l'avance, l'interprétation qui en sera faite. Je ne crois pas que la simplification sécurise l'entrepreneur, qui sera soumis au pouvoir du juge et à la négociation. Eric Beynel : Ce qui m'étonne, moi, c'est d'abord le contexte. Vous avez commencé à rédiger ce livre au mois de septembre, et il arrive pile au moment de la discussion de deux projets de loi importants que sont les textes Macron et Rebsamen. Vous sortez aussi ce livre alors que vous faites partie de la commission

«Combrexelle» mise en place par Rebsamen, qui a pour mission de réfléchir «à la place donnée à l'accord collectif par rapport à la loi dans le droit du travail en France». Bref, même si vous dites qu'il n'y a pas eu de commande de la part de l'exécutif, mon expérience de syndicaliste m'incline à croire que des livres ou des rapports de ce type n'arrivent pas par hasard. Qui plus est dans un contexte de réduction globale des droits des travailleurs.A.L.-C. : Ce n'est pas notre objectif.E.B. : Vous avez aussi indiqué, en le regrettant, que le code du travail était souvent présenté comme un frein à l'emploi. Or l'ouvrage débute en parlant d'une grave maladie sociale qui serait le chômage. Ce qui, au passage, est une réalité. Puis se concentre sur les petits entrepreneurs, présentés comme incapables de comprendre la complexité du droit. Autrement dit, en le simplifiant, on pourrait résorber le chômage. Mais est-ce que pour supprimer les accidents on simplifierait le code de la route ?A.L.-C. : Si l'on s'interdit d'écrire parce qu'on risque d'apparaître - à tort - comme les porte-parole d'untel ou untel, alors on n'écrit jamais. Pour nous, c'était un devoir citoyen. Ni Robert Badinter ni moi-même ne sommes à la recherche de quoi que ce soit. C'est vraiment un livre de personnes libres, et je ne pense pas que les ministres ou Jean-Denis Combrexelle [ancien directeur général du travail, ndlr] aient eu connaissance de la teneur du livre avant sa parution. Ou alors, cela voudrait dire qu'il y a eu des fuites... Je ne voudrais pas que, par vos réactions, vous empêchiez un débat qui est nécessaire, qui permette au droit du travail de retrouver sa dignité.A.S. : On peut toujours faire œuvre de simplification, sur les seuils sociaux, par exemple, ou sur l'organisation du code qui renvoie, sur un même sujet, tantôt à la loi, tantôt aux décrets, donc pas au même endroit. Mais je reste dubitative sur la réduction du nombre d'articles. Si vous passez de 3 000 pages à 50 articles, il y a comme présupposé une baisse des garanties.A.L.-C. : C'est exactement ce contre quoi ce livre s'élève ! Contre l'idée que plus vous avez de pages, plus vous êtes protégé ! Vous pensez que l'on perd quelque chose quand on maigrit... Moi je pense que l'on peut gagner du muscle.Il y a aussi des gros changements, comme la fin de la durée légale...A.S. : En effet, sous prétexte de simplification, vous remettez en cause les 35 heures, puisque vous parlez désormais de durée «normale» du travail - et non plus «légale» - définie par chaque branche professionnelle. Cela veut dire qu'une convention collective pourrait instaurer les 39 heures et une autre les 37 heures.A.L.-C. : Depuis la loi de 2008, on peut déjà fixer, par accord collectif, une durée «normale», qui ne soit pas 35 heures. On ne fait que reprendre le droit existant.A.S. : La convention collective peut fixer une durée de 39 ou 37 heures, mais le déclenchement des heures supplémentaires reste à partir de 35 heures. Si vous supprimez la durée légale, le déclenchement des heures sup ne se fera pas à partir du même seuil suivant les branches de métiers.E.B. : Autre point contestable : parmi les principes qu'il vous semble important de codifier, vous mettez la rupture conventionnelle. Or dans la majorité des cas, elle n'est pas choisie par les salariés. En l'institutionnalisant, vous allez à l'encontre des intérêts des travailleurs.A.L.-C. : Encore une fois, il s'agissait d'exhumer, à partir du droit actuel, les principes essentiels. Il y a différents modes de rupture du contrat de travail, dont la rupture conventionnelle. On ne va pas refaire l'histoire de la rupture amiable, mais elle existe depuis longtemps. Le méfait de la loi est peut-être de l'avoir rendue civilisée. Et donc attractive pour l'employeur, puisque la rupture conventionnelle lui permet de mettre fin à tout contentieux possible, mais aussi pour certains salariés qui se disent : «Quitte à partir, je préfère...» Notre tâche n'était pas de transformer le droit positif. Cela aurait été un autre exercice, plus militant. Notre livre est d'abord un travail citoyen.E.B. : Vous actez aussi l'évaluation des salariés. Or, c'est un des principaux facteurs de dégradation des situations de travail. Pourquoi l'édicter comme un principe ? Par ailleurs, pourquoi avoir choisi de définir la période d'essai par le terme «raisonnable» et non pas par une durée ?A.L.-C. : La question, pour le juriste, est la suivante : doit-on être réaliste ou pas ? Doit-on partir des faits pour essayer de réfléchir à ce qu'est le droit ? Ma réponse est oui. L'évaluation est une pratique qui existe. Je préfère l'encadrer plutôt que de n'en rien dire. Sur la période d'essai, nous nous sommes dit que ce qui est important, c'est de fixer une durée «raisonnable» . Mais il est possible que, sur ce point, il y ait besoin d'une déclinaison législative.L'idée récurrente, dans votre livre, c'est de donner plus de place à la négociation collective ?A.L.-C. : Non, il n'y a pas d'affirmation d'une prééminence de l'accord collectif.Nombre de thèmes sont néanmoins renvoyés à la négociation collective. Or, on peut se demander s'il est légitime d'accorder autant de pouvoir à des partenaires sociaux parfois peu représentatifs...A.L.-C. : S'il y avait un accord sur des grands principes, la

négociation collective pourrait être plus forte, moins chaotique.(1) « Le Travail et la Loi», éd. Fayard, 80 pp., 8 €.



500 000 EMPLOIS D'ICI 2022

Mythe ou réalité, si l'on en croit l'étude « Les emplois en 2022 » réalisée par France Stratégie, l'organisme de réflexion au service du Premier ministre,



on apprend que les départs massifs à la retraite de la génération du baby-boom vont aider à rebooster le marché de l'emploi. Les plus porteurs d'ici 2022 seront les métiers d'aide à la personne et ceux très qualifiés, tout comme les emplois de cadres. Sur les 19 secteurs d'activité, 6 offriront plus de 500 000 emplois à pouvoir entre 2012 et 2022 : fonction publique et professions juridiques des transports, logistique et tourisme, du BTP, de la gestion et administration des entreprises, du commerce et surtout des métiers des services aux particuliers et aux collectivités. Ça fait rêver, non ?



Dix nouveaux indicateurs pour requalifier la richesse

Forgé pendant les Trente Glorieuses pour mesurer la croissance de l'après-guerre, le PIB demeure l'indicateur de référence pour mesurer la richesse d'un pays, mais il est de plus en plus controversé. L'idée que la croissance du PIB n'est pas uniformément bonne a fait l'objet d'un large débat notamment à la suite de la publication du Rapport sur la mesure des performances économiques et du progrès social de Joseph Stiglitz, Amartya Sen et Jean-Paul Fitoussi en 2009. A ce moment là, un consensus semblait s'être affirmé sur le caractère radicalement insuffisant et trompeur du PIB, qui tend à occulter les inégalités, le bien-être et les atteintes à l'environnement.

Or, les nouveaux indicateurs peinent à trouver une véritable reconnaissance dans les politiques publiques françaises. Ailleurs, un certain nombre de pays et de régions s'y intéressent. En Belgique, une loi votée en 2014 institue un débat annuel au Parlement sur la qualité de la vie, le développement humain, le progrès social et la durabilité de l'économie. A l'échelle de l'Union européenne, la stratégie Europe 2020 adoptée en 2010 s'est accompagnée de grands objectifs chiffrés à l'aune de neuf principaux indicateurs. En Allemagne, une commission d'enquête parlementaire a permis d'identifier neuf indicateurs complémentaires au PIB qui devront être publiés dans un rapport annuel sur le bien être.

En France, aucun indicateur complémentaire ne s'est imposé dans le débat public. En avril 2015, l'adoption définitive de la proposition de loi de la députée Eva Sas visant à la prise en compte des nouveaux indicateurs de richesse dans la définition des politiques publiques a réouvert le débat. Dès octobre 2015, un tableau d'indicateurs doit être présenté et commenté par le gouvernement au Parlement.

62% des Français estiment le PIB insuffisant

C'est dans ce contexte que le Conseil économique, social et environnemental (Cese) et **France Stratégies** se sont associés, afin d'élaborer dix entrées prioritaires, qui doivent être à la fois pertinentes, en nombre limité, intelligibles pour des non spécialistes, disponibles dans le temps et comparables au plan international.

A l'issue d'une série de réunions d'un groupe de travail rassemblant une soixantaine de personnes représentants de partenaires sociaux, de la société civile, des administrations, des organisations internationales, experts et universitaires une liste de dix indicateurs phares correspondant à dix thèmes prioritaires a été élaborée. Puis, dans une seconde phase, les citoyens ont été consultés, à la fois par téléphone (sur la base d'un panel de 1.000 personnes interrogées), en ligne et lors d'ateliers organisés dans plusieurs villes. Il en ressort que 62% des Français estiment que le PIB est insuffisant pour refléter la situation du pays. Neuf personnes sur dix considèrent nécessaire de le compléter par d'autres indicateurs.

Il en ressort aussi que les thèmes liés à l'environnement sont très peu cités spontanément, alors qu'ils sont plus présents dans les ateliers citoyens et lors de la consultation internet. Les critères économiques liés à l'emploi, au chômage et à la dette, sont jugés prioritaires. La majorité des personnes enquêtées souhaitent cependant introduire un indicateur subjectif pour mesurer la qualité de la vie, et placent la santé parmi les trois critères principaux de la qualité de la croissance. La préférence pour le présent l'emporte dans le panel représentatif : moins de 5% des personnes interrogées ont retenu les thèmes environnementaux comme une de leurs trois priorités pour compléter la mesure de la qualité de la croissance du pays.

Améliorer la statistique environnementale

En revanche, le groupe de travail a placé très clairement dans ses priorités les thématiques environnementales. Trois axes ont été retenus : la préservation du climat, la préservation de la biodiversité, la préservation des ressources naturelles. Il en a résulté trois indicateurs. L'empreinte

carbone, reconnu comme l'indicateur le plus pertinent par le groupe de travail, mesure la quantité de gaz à effet de serre nécessaire à la satisfaction des besoins des personnes vivant en France sur une année, y compris dans les produits importés. L'expression utilisée sera celle de "consommation carbone", jugée plus explicite.

Sur le deuxième indicateur environnemental, portant sur la biodiversité, des débats ont eu lieu entre deux propositions concurrentes. Il a fallu choisir entre un indicateur d'artificialisation des sols, qui mesure la diminution des habitats naturels, et un indicateur du nombre de spécimens d'espèces vivantes sensibles à l'évolution de l'habitat naturel. Alors que le choix du panel représentatif des Français s'est porté sur l'artificialisation des sols, les membres du Cese ont retenu l'indice d'abondance des oiseaux communs, indicateur jugé pertinent du fait que les oiseaux sont en fin de chaîne alimentaire et reconnu par Eurostat.

Enfin, le gaspillage des ressources naturelles a été évoqué comme un thème particulièrement sensible. Le taux de recyclage a été retenu comme indicateur afin de mesurer la part des déchets municipaux collectés et par la suite réutilisés dans le cycle de production. Ce taux recouvre le recyclage des matières (verre, papier-carton, plastiques et métaux) et le recyclage organique des déchets verts (compostage). Cependant, ni la qualité de l'eau ni la qualité de l'air ne figureront parmi les indicateurs sélectionnés.

La statistique publique, insuffisante dans le domaine environnemental et souvent en retard de données, devra être mobilisée et améliorée. Et le Cese plaide pour que ce tableau de bord figure désormais en annexe du projet de loi de finances et demande que la société civile s'en saisisse. L'enjeu est d'orienter les politiques publiques et de créer un débat sociétal.

Note Télécharger l'analyse Plus d'infos Changer d'indicateur pour changer de monde ? (article paru le 22/01/2010) Dans la lignée du Grenelle de l'environnement, la conférence nationale sur les indicateurs de développement durable a présenté, le 20 janvier, des outils statistiques afin d'évaluer et d'orienter les politiques vers un développement plus durable. Lire la news La loi sur les nouveaux indicateurs de richesse adoptée par le Parlement (article paru le 02/04/2015) Le Sénat a définitivement adopté, jeudi 2 avril, la proposition de loi visant à prendre en compte de nouveaux indicateurs de richesse dans la définition des politiques publiques. Le texte avait été adopté à l'unanimité par l'Assemblée nationale le... Lire la news L'innovation peut-elle sauver la planète ? (article paru le 01/04/2014) Comme le souligne la livraison 2014 de l'annuel du développement durable *Regards sur la Terre*, l'innovation n'est pas réductible à la technologie, mais englobe des modèles socio-économiques alternatifs qui en appellent à plus de sobriété. Lire la news Mobilisation pour les sols, supports de toute vie sur Terre (article paru le 09/12/2014) La journée mondiale des sols a mis sur la sellette le caractère vital et non renouvelable des sols, et leur rôle pour le climat et la biodiversité. Une cuillère à soupe de sol contient plus de micro-organismes qu'il y a d'humains sur la planète. Lire la news Le CGDD présente 10 indicateurs clés de l'environnement (article paru le 04/09/2014) Dans une plaquette datant de juillet 2014, le Commissariat général du développement durable (CGDD) présente 10 indicateurs clés pour décrire la situation de l'environnement en France. Ils étudient la pollution de l'air en milieu urbain, la polluti... Lire la news Article publié le 24 juin 2015



Dix indicateurs complémentaires du PIB pour mieux mesurer le développement



Dix, c'est le nombre d'indicateurs phares retenus par le Conseil économique, social et environnemental (CESE) et **France Stratégie** pour venir en complément du Produit Intérieur Brut (PIB). Parce que le progrès ne se mesure pas seulement à l'aune de la croissance économique, ces deux organismes se sont associés pour proposer un

tableau de bord permettant de mieux refléter l'état et le développement de la France. Comment ? En tenant compte de ses dimensions, non seulement économiques, mais aussi sociales et environnementales, soit les trois piliers du développement durable.

Objectif de ces dix indicateurs, rassemblés dans un tableau de bord : servir de base au rapport que le Gouvernement devra remettre au Parlement chaque 1er mardi d'octobre, date du début de la discussion budgétaire. Et ce, conformément à la loi du 13 avril 2015 visant à la prise en compte des nouveaux indicateurs de richesse dans la définition des politiques publiques, comme l'avait proposé la députée Eva Sas dans une interview à la Gazette.

Consultation citoyenne pour passer de l'expertise à l'appropriation

Dans cette optique, le CESE et **France Stratégie** ont lancé un large processus de concertation publique, conscients que, pour s'imposer dans le débat et influencer sur les politiques publiques, les indicateurs doivent être partagés par le plus grand nombre. Un premier groupe de travail ⁽¹⁾ s'est d'abord réuni afin d'identifier une liste d'indicateurs correspondant à dix thèmes prioritaires.

Puis, leurs propositions ont fait l'objet d'une consultation citoyenne via des questionnaires en ligne, une enquête auprès d'un panel représentatif de Français ainsi que des ateliers. Comme l'a précisé Jean-Paul Delevoye, président du CESE, lors de la présentation du tableau de bord à la presse, mardi 23 juin, « un indicateur n'est intéressant que s'il est appréhendé par les citoyens. Il s'agissait de conforter les expertises à leur compréhension. C'est l'heureuse surprise de cette méthode ».

Trois thèmes clés, 10 indicateurs

A chaque thématique, correspond un indicateur phare. Dans le volet économique, le thème du travail se mesure ainsi à travers l'indicateur du taux d'emploi ; celui de l'investissement, via le patrimoine productif ; quant à la stabilité financière, c'est la dette qui a été retenue pour l'évaluer.

Le pilier social s'articule, lui, autour de quatre thématiques. La première concerne la santé qui s'évalue grâce à l'espérance de vie en bonne santé. La deuxième, la qualité de vie avec, pour indicateur correspondant, la satisfaction à l'égard de la vie. Troisième thème : les inégalités qui se mesurent à travers les écarts de revenus. Quant à l'éducation, l'indicateur retenu est celui de la part des diplômés.

Dernier pilier : l'environnement. A la thématique du climat, correspond la consommation carbone, à celle de la biodiversité, l'abondance des oiseaux, enfin, aux ressources naturelles, le recyclage des déchets.

Si l'on espère que cette initiative permettra à la France de rattraper son retard en matière d'indicateurs de richesse « alternatifs », plusieurs questions restent en suspens : comment actualiser, chaque année, certains de ces indicateurs tels que la réduction des inégalités ou l'empreinte carbone qui sont publiés avec retard ? Un tableau de 10 indicateurs pourra-t-il concurrencer le niveau de communication du PIB, si lisible et visible ? Enfin, à quand la déclinaison de ces indicateurs au niveau des régions ?

Tableau de bord d'indicateurs complémentaires au PIB du CESE et de **France Stratégie** from Conseil Economique Social et Environnemental



10 indicateurs de progrès pour penser au-delà du PIB

Le CESE et **France Stratégie** présentent un tableau de bord de 10 indicateurs, économiques, sociaux et environnementaux, pour que la croissance du PIB ne soit plus le seul juge de l'efficacité des politiques publiques.

Un tableau de bord pour penser autrement le progrès. Le Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE) a adopté mercredi 24 juin une résolution sur un tableau de bord d'indicateurs complémentaires au Produit intérieur brut (PIB). Ce tableau de bord de 10 indicateurs (voir plus bas) a été élaboré en partenariat entre le CESE et l'organisme **France Stratégie**, en s'appuyant également sur des expert-e-s et des consultations publiques. Une concertation sur les sites des deux organismes a recueilli 5000 interventions. « Soyons francs, nous ne sommes pas particulièrement avancés en France » sur la question indicateurs de bien-être, admet Jean Pisani-Ferry, Commissaire général de **France Stratégies**. Et ce, malgré l'élan provoqué en 2009 par le rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi (Voir le dossier spécial des Nouvelles NEWS sur les indicateurs de richesse). Juger et orienter l'action publique Ce tableau de bord, est forcément discutable, admettent ses constructeurs (le FAIR, Forum pour d'autres indicateurs de richesses a d'ailleurs fait part de ses réticences dès le 30 mars). Discutable, comme le sont toutes les tentatives, ailleurs dans le monde, qui cherchent à mesurer la richesse au-delà du PIB. C'est lui en tout cas, espère le CESE, qui alimentera le rapport que le Gouvernement devra remettre chaque année au Parlement. La loi du 13 avril 2015, proposée par la députée Eva Sas, prévoit en effet que soit annexé aux futures lois de finances un rapport intégrant « de nouveaux indicateurs de richesse, tels que des indicateurs d'inégalités, de qualité de vie et de développement durable ».> Voir : La loi sur les nouveaux indicateurs de richesse définitivement adoptée Un tableau de bord, mais pour quoi faire ? « S'il est régulier, et reçoit suffisamment de publicité, un indicateur devient un élément permettant de juger l'action publique, et donc d'orienter cette action », souligne **Jean Pisani-Ferry**. Trois exemples, parmi les 10 indicateurs retenus, montrent que les politiques publiques seraient effectivement bien inspirées de les prendre en compte. - L'espérance de vie en bonne santé à la naissance. Contrairement à l'espérance de vie, elle a tendance à diminuer : de 62,3 ans en 2005 à 61,8 ans en 2010 pour les hommes, de 64,6 à 63,5 ans pour les femmes.> Voir : On vit plus longtemps... avec des problèmes de santé- Les inégalités, dont l'indicateur retenu prend en compte les « écarts de revenus ». Et plus précisément le rapport de la masse des revenus détenus par les 10% les plus riches et celle détenues par les 10% les plus pauvres. Cette donnée n'est pour l'heure pas celle qui est le plus mise en avant en matières d'inégalités. Au point que les Nouvelles NEWS ont dû aller fouiller dans les tableaux de l'INSEE pour la dénicher. Elle est pourtant parlante : ce taux d'inégalité, entre la masse des revenus des 10% les plus riches et des 10% les plus pauvres, n'a cessé d'augmenter depuis dix ans, passant de 6 en 2003 à 7,38 en 2012.- Côté diversité, l'indice d'abondance des oiseaux (davantage visible, comme ici sur le site du ministère de l'Ecologie) n'incite pas davantage à l'optimisme, puisque son évolution actuelle « menacerait la diversité de la faune aviaire ». Prévoyer le présent Pour être efficaces, ces indicateurs doivent aussi coller au présent, insistent les organismes. Et pour cela, la statistique publique a encore des efforts à faire. Les données sur les inégalités, par exemple, sont produites avec un décalage de plus de deux ans, alors que les chiffres du PIB sont proposés presque en temps réel. Pour l'empreinte carbone, un des trois indicateurs environnementaux retenus, le délai est encore plus long : aujourd'hui, la dernière donnée remonte à 2010. « La voie du progrès, c'est la prévision du présent (now casting). Pas pour donner des chiffres définitifs, mais pour approcher au mieux l'analyse de la situation présente, sans décalage », insiste **Jean Pisani-Ferry**. « Après tout, le PIB est lui aussi une estimation, qui est révisée plusieurs fois après coup. Il n'y a donc pas de différence de nature ». Pour Philippe Le Clézio, Secrétaire confédéral CFDT et membre du CESE, « il suffit qu'on se donne les moyens d'avoir les mêmes capacités de

prévision en matière sociale et environnementale qu'en matière de croissance économique ».



Les 10 indicateurs pour en finir avec le PIB



Le Conseil économique social et environnemental (CESE) et **France Stratégie** propose 10 nouveaux indicateurs pour mieux prendre en compte les dimensions du développement économique, sociale et environnementale.

Jean Pisani-Ferry, commissaire général de **France Stratégie**

En finir avec la dictature du PIB tout puissant. **France Stratégie** et le Conseil économique, social et environnemental (CESE) proposent un tableau de bord 10 nouveaux indicateurs à côté du PIB afin d'explorer les domaines oubliés par la mesure reine. Les indicateurs proposés couvrent trois grands champs : l'économie, le social et l'environnement. Pour **Jean Pisani-Ferry**, commissaire général de **France Stratégie**, l'objectif de ces nouveaux indicateurs est simple : "permettre aux citoyens de juger de la capacité des gouvernants." Jean-Paul Delevoye, président du CESE, ajoute qu'ils doivent permettre à un "Etat moderne de se doter d'indicateurs rapidement accessibles dans le temps et à la hauteur des enjeux pour prendre des décisions politiques."

Pas de taux de chômage, mais un taux d'emploi

La proposition s'articule sur le choix de mesures qui remontent rarement en tête des préoccupations de l'exécutif (comme le taux de recyclage des déchets) ou la révision de celles qui sont classiquement utilisées. Ainsi en lieu et place du taux de chômage, qui rythme chaque mois le calendrier de François Rebsamen, les deux instances proposent le taux d'emploi. Un changement loin d'être cosmétique pour Vincent Aussilloux, directeur du Département Economie-Finance de **France Stratégie**. "Le taux d'emploi de la population active tient compte des personnes qui auraient éventuellement arrêtées de chercher un emploi par découragement." De même la dette d'un pays ne serait plus seulement constituée des créances d'un Etat mais prendrait en compte selon l'économiste « l'ensemble des dettes des agents économiques non financiers (Etat, entreprises et ménages) ».

L'espérance de vie, souvent utilisée pour mesurer le niveau de développement d'un pays, serait remplacée par celui de "l'espérance de vie en bonne santé". Un indicateur plus subjectif serait développé sur la "satisfaction à l'égard de la vie" afin de rendre compte de la qualité de vie en société et du vivre ensemble.

Liste des 10 nouveaux indicateurs proposés :

Taux d'emploi

Patrimoine productif

Dettes cumulées de tous les agents économiques

Espérance de vie en bonne santé
Satisfaction à l'égard de la vie
Ecart des revenus
Part des diplômés de l'enseignement supérieur
Consommation carbone
Abondance des oiseaux
Taux de Recyclage des déchets

La plupart des indicateurs permettront de comparer les performances nationales au regard des résultats d'autres pays. Ce tableau de bord élaboré conjointement doit être annexé par le gouvernement au prochain projet de loi de finances.

Souhaitons-lui un meilleur sort que le rapport commandé par Nicolas Sarkozy en 2009 alors président de la République sur la "mesure des performances économiques et du progrès social". Les 12 recommandations alors proposées par les économistes Joseph Stiglitz, Jean-Paul Fitoussi et Amartya Sen étaient restées lettre morte.

Le Bhoutan a lui eu le courage politique de devenir le seul pays du monde à avoir abandonné le PIB pour le Bonheur national brut (BNB). Le royaume l'avait adopté en 1972 afin de donner la priorité au bien-être sur la croissance économique. Depuis 2013, son premier ministre a émis quelques doutes sur l'utilisation "abusive [du concept] qui a détourné des problèmes réels" du pays. En France, il semble encore y avoir quelques marges.

Adrien Schwyter

“Reconnaître, valoriser, encourager l’engagement des jeunes”, le rapport de France Stratégie

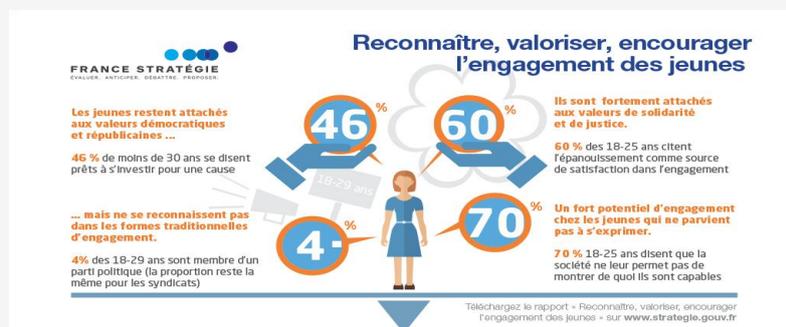


Lundi 22 juin, **France Stratégie**, un organisme de concertation et de réflexion placé auprès du Premier ministre, a présenté son rapport “Reconnaître, valoriser, encourager l’engagement des jeunes”, commandé par Patrick Kanner, Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports.

Le contexte

Ce rapport a été réalisé en vue de proposer des pistes de réflexion et des solutions pour mieux reconnaître, valoriser et encourager l’engagement des jeunes de 16 à 30 ans. Il a été rédigé en s’appuyant sur un ensemble de travaux de recherche (dont l’étude sur le vote et les jeunes réalisée par Civic Planet pour l’Anacej*) et sur l’analyse de questionnaires envoyés aux jeunes impliqués dans des partis politiques. Les auteurs, Beligh Nabli et Marie-Cécile Naves, se sont aussi reposés sur les entretiens et auditions réalisés auprès d’associations et d’acteurs de la politique jeunesse (dont un entretien de Mathieu Cahn, Président de l’Anacej et de nombreux professionnels d’organismes adhérents à notre association).

Si l’on en croit les marqueurs traditionnels de l’engagement ; participation électorale, adhésion aux partis politiques ou aux organisations syndicales ou associatives, activités bénévoles, les jeunes sont moins engagés que leurs aînés. Ainsi, la représentation du jeune comme un être individualiste, désaffilié et désengagé semble se confirmer... Cependant, ce rapport permet de tordre le cou à cette fausse représentation de la jeunesse, qu’à l’Anacej nous combattons depuis plus de 20 ans, dans le cadre de nos activités auprès des jeunes de conseils et des décideurs publiques ou bien à travers la campagne Stop aux Clichés sur les jeunes.



Les enseignements

Ce que montre surtout cette étude c’est qu’il existe un véritable décalage entre les aspirations des jeunes en terme d’engagement et l’offre proposée par la société, figée dans des formes traditionnelles, qui ne semble pas être adaptée à cette nouvelle génération. Ainsi, partant de ce constat, les auteurs ont voulu comprendre, les ressorts et les formes de l’engagement de la

jeunesse d'aujourd'hui, analyser les raisons de leur prise de distance avec l'offre disponible, afin d'identifier les moyens de favoriser cet engagement. Face à ce constat sévère, le rapport encourage les décideurs publiques à réagir de manière forte à "l'insuffisance et l'inadaptation de l'offre existante en matière de dispositif d'engagement". Pour cela ils encouragent à suivre 3 orientations pour guider une action publique portant sur l'engagement des jeunes, comme levier de la cohésion sociale et nationale : faciliter la socialisation et la pratique même de l'engagement des jeunes ; reconnaître et valoriser cet engagement et encourager l'engagement des jeunes dans le processus de décision.

Les propositions

Les auteurs proposent dans le cadre de ces 3 orientations, 25 mesures en faveur de l'engagement des jeunes, dont certaines font particulièrement écho à nos échos.

Mesure 4 : Développer la culture et les pratiques démocratiques des lycéens :

A travers cette mesure les auteurs souhaitent que le lycée soit reconnu comme un espace d'apprentissage de la citoyenneté et pas uniquement comme un lieu où la finalité ne serait uniquement de sortir avec le BAC en poche ! Ils proposent d'aménager dans les lycées Français des espaces de débats, interactifs et contradictoires. Ces débats pourraient être mis en place avant les élections, avec des représentants d'organisation de jeunesse des partis, permettant aux lycéens de mieux appréhender les enjeux des scrutins et de dialoguer avec les futurs représentants démocratiques. Dans cette proposition, les auteurs reprennent les travaux que nous avons réalisés à travers notre étude sur les jeunes et le vote. En effet, notre étude montre bien que les 18-25 ans sont favorables à cette proposition à plus de 55%. Cette ouverture des lycées aux débats permettrait aux lycéens d'avoir une meilleure visibilité sur l'action des hommes politiques, d'apprendre à échanger en bonne intelligence et à se former un esprit critique indépendant. Déconstruction des préjugés sur la vie politique et établir une proximité entre le jeune citoyen et le système démocratique, la raison d'être de l'Anacej !

Mesure 7 : Rapprocher les bureaux de vote des lieux de vie effectifs des jeunes :

Faciliter l'exercice du vote ! Cette proposition va dans le même sens que l'ensemble des préconisations que nous portons dans le cadre de notre étude sur le vote et les jeunes. L'idée est plus de simplifier l'exercice et la démarche d'inscription que de rendre obligatoire le vote. Elle reprend d'ailleurs notre proposition d'étudier la possibilité de permettre aux étudiants de voter dans leur commune d'étude et non plus dans le lieu de résidence de leurs parents.



Mesure 8 : Lancer un débat national sur l'abaissement de l'âge du droit de vote à 16 ans :

Bien que nous ayons montré dans notre étude que les jeunes ne sont pas particulièrement en demande d'abaisser l'âge du 1er vote à 16 ans, les expériences menées à l'étranger (Autriche, dans certains Landers Allemands...) montrent que cela a une influence très positive tant sur le taux de participation que sur la satisfaction démocratique des jeunes.



Mesure 10 : Instituer une cérémonie à l'occasion du premier vote :

Comme M. Bruter, le précise dans notre étude, le premier vote a une représentation symbolique importante. A travers les différentes études qu'il a pu mener, il s'est rendu compte que chez un grand nombre de jeunes interrogés ce premier vote est souvent décrit comme "émouvant et positif". Ainsi, l'idée de sacraliser ce premier vote en organisant une cérémonie semble être une solution pour fidéliser les jeunes électeurs. En effet les travaux de M. Bruter montrent aussi qu'un électeur qui va voter les 2 premières fois où il en a l'occasion, sera un électeur récurrent.



Les mesures 20, 21, 22, 23, 24 et 25 sont toutes relatives à l'idée d'encourager l'engagement des jeunes dans les processus de décision. Pour cela, les mesures proposées invitent les pouvoirs publics à "ouvrir davantage les institutions existantes aux jeunes, qui en sont trop souvent exclus et de créer des espaces nouveaux dans lesquels la jeunesse serait en mesure de faire entendre sa voix, non seulement à elle-même mais à l'ensemble de la communauté nationale".

* Michael Bruter (Civic Planet) et Anne-Julie V-Clary (Civic Planet), "Rapport d'enquête : Les jeunes et le vote", pour l'Anacej, juillet 2014





Reconnaître, valoriser, encourager l'engagement des jeunes

France Stratégie propose 25 mesures en vue de mieux reconnaître, valoriser et encourager l'engagement des jeunes de 16 à 30 ans. Le rapport a été remis à Patrick Kanner, ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, le 22 juin 2015.



Le coup de sang de l'année, c'est par ici.

Un peu de chiale pour la bonne cause

Pardon pour le style un peu télégraphique de cet article : mon ordinateur vient de rendre l'âme et me voilà réduite à travailler sur tablette (c'est pas la mienne, hein), autant dire une tannée. Il va bien falloir s'y faire car se racheter un ordi même en solde et même bas de gamme est inenvisageable pour l'instant. Le changement de verres de lunettes de ma fille plus d'une fois par an n'est pas pris en charge par ma mutuelle, à cela s'ajoute la facture de gaz annuelle du mois de mai, et la non pension alimentaire du mois de juin: c'est la dèche.

Je fais spécialement exprès de vous gonfler avec mes petits soucis du 15 du mois, récurrents, lancinants, chiants, mais voilà, je viens de lire un article à la fois dramatique et énervant sur les conditions de vie difficile d'un père en instance de divorce. Voici l'article. C'est sur le site de l'Obs dans la rubrique "Le Plus" en date du 22 juin 2015. On vous en conseille la lecture sans cela vous risqueriez de ne rien comprendre à mon humeur massacrate.

À salaire égal, je me permets...

Alors oui, cet homme est dans la dèche autant que moi, nous avons sensiblement les mêmes salaires, c'est vrai j'ai une demi-part d'impôt "enfant à charge" que lui n'a pas, mais je paie un peu plus de 200 euros par mois de plus que lui en loyer. Il paie une pension alimentaire plus importante que celle que je devrais percevoir sauf que je ne la perçois pas, ce qui fait qu'à la fin c'est autant la dèche, voire plus chez moi que chez lui. Qu'il se rassure moi non plus je ne pars en vacances avec ma fille, à part chez mes parents qui m'offrent le toit et le couvert.

La plainte jusqu'à l'écoeurement

Cet homme qui dit qu'il est de nos jours "trop facile de divorcer" alors que depuis 5 ans il empêche sa femme, semble penser que l'on divorce principalement pour des raisons financières. Or quid de l'amour disparu?, et du malheur qui s'en suit de devoir supporter l'autre à en devenir dingue? les femmes seraient-elles définitivement veinales à ses yeux? Laissez-moi rire un bon coup, ça sent le réac à plein nez, le genre de type à n'avoir jamais lu son contrat de mariage et à tomber du placard quand le droit s'applique.

Cet homme qui préfère vivre entre l'ancien foyer et l'école et qui fait ainsi le choix de ne pas pouvoir accueillir ses enfants dans son studio est-il réellement à plaindre? Pourquoi ne pas avoir imaginer un deux pièces hors de Paris pour recevoir dignement ses gosses? C'est pas expliqué dans l'article, il aurait dû le préciser parce qu'en attendant, il n'a pas l'air de s'apercevoir qu'il vient de s'infliger tout seul comme un grand un carton rouge fluo.

Cet homme qui dit qu'on lui a ôté son rôle de père alors qu'il paie sa pension alimentaire régulièrement et de ce fait acte qu'il est bien le père de ses enfants et pensent à eux, cet homme pourrait tout de même essayer s'il se sent réellement père d'y remédier par lui-même plutôt que d'accuser la société de l'avoir plonger dans le malheur. Les parcs sont gratuits et les enfants et les parents divorcés y sont autorisés.

Personnellement, cet article m'a filé la nausée, j'ai envie de dire Embarquez moi tout ça chez les psy.

Quant à L'Obs, je ne me souvenais plus bien pourquoi je ne le lisais plus

Car j'ajoute que L'Obs, sous couvert d'une étude plutôt intéressante de l'Institut **France Stratégie** que l'on peut trouver ici, sur les déséquilibres financiers qui s'opèrent entre les deux membres d'un couple divorcé, se positionne de façon racoleuse et franchement peu professionnelle sur cette question.

Tout le monde semble oublier que les juges des Affaires familiales optent toujours pour la situation la plus favorable à l'enfant. Quand bien même celui qui n'aurait pas la garde perdrait en qualité de vie. C'est le prix à payer pour le bien-être des enfants.

Et puis passer sous silence, oublier de dire combien incombe à celui qui a la garde des enfants la charge quotidienne de les élever. Un détail, n'est-ce pas, qui vaut bien un léger déséquilibre financier.

Garder un cerveau jeune

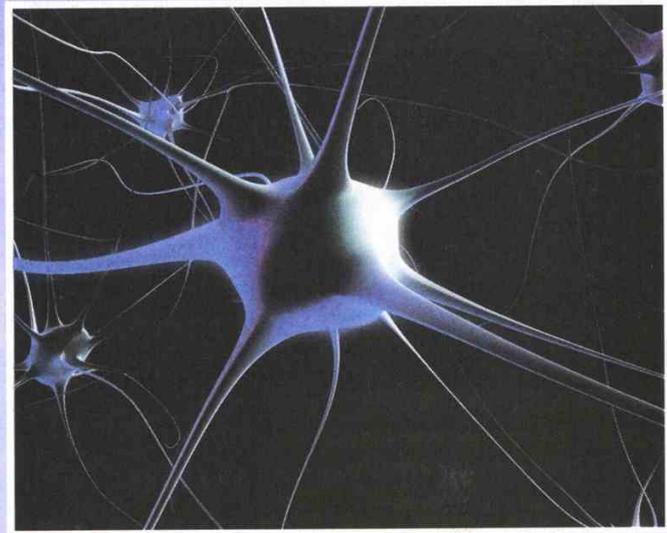
Garder un cerveau Un travail à chaque âge de la

La France vieillit. Le processus s'accélère avec l'arrivée des générations du baby-boom à l'âge de la retraite. Même chose pour la population active puisqu'il va nous falloir travailler plus longtemps! Notre cerveau va donc devoir rester performant jusqu'à un âge de plus en plus avancé. "Si tous les individus connaissent une évolution de leurs capacités mentales (concentration, mémorisation, résolution de problèmes, vitesse de traitement, etc) au fil des années, ils ne sont pas tous atteints de façon équivalente et irréversible" indique le Centre d'Analyse Stratégique, auteur d'une étude sur le sujet. "Ainsi, chacun peut espérer influencer sur la réserve cognitive dont il dispose." De ses conclusions il résulte que la santé cognitive doit être entretenue à chaque période de la vie.



14

au jeune a vie



Dès l'enfance, favoriser l'accès à une éducation de qualité permet d'entrer dans une spirale vertueuse de prévention en santé cognitive et de lutte contre les inégalités sociales de développement, explique le Centre d'Analyse Stratégique (www.strategie.gouv.fr). Par la suite, la promotion d'un mode de vie actif doit se faire à tous les âges, en s'intensifiant à partir de la quarantaine. Dans la sphère professionnelle, la pénibilité n'est pas seulement physique et certains travaux récents ont identifié des facteurs de protection et de risque pour l'efficacité cognitive à long terme. Engager des efforts en matière d'organisation du travail, de formation tout au long de la vie et de prise en compte de l'expérience professionnelle des seniors, conditionne alors un vieillissement réussi dans et par l'emploi. Au grand âge, il s'agit fondamenta-

lement de promouvoir une meilleure compréhension de la personne vieillissante, dans la société comme au sein des familles et des établissements, en informant mieux sur la spécificité des remaniements et des déclin cognitifs, leur prévention et la détection des éventuels troubles pathologiques. Valoriser la spécificité du travail d'aide auprès des personnes âgées, en n'incluant plus qu'aujourd'hui la psychologie et la cognition dans les formations, favoriserait l'attractivité de ces emplois, guettés par la pénurie de main-d'oeuvre qualifiée. Enfin, il s'agit de lutter contre l'isolement et le confinement au domicile, en considérant notamment l'apport potentiel des technologies de l'information et de la communication.



Garder un cerveau jeune

Tout dépend du parcours de vie

Si le vieillissement biologique fait depuis plusieurs décennies l'objet de recherches scientifiques visant à en identifier les causes, les conséquences et les mécanismes, l'étude approfondie de son retentissement sur la cognition, c'est-à-dire sur les fonctions mentales élémentaires et de haut niveau, est d'inspiration plus récente.

Bien qu'elles se heurtent à des difficultés conceptuelles et méthodologiques, les connaissances actuelles progressent et permettent de mieux cerner les effets de l'âge sur les performances cognitives. Les évolutions constatées ne relèvent pas seulement de la pathologie ou de la

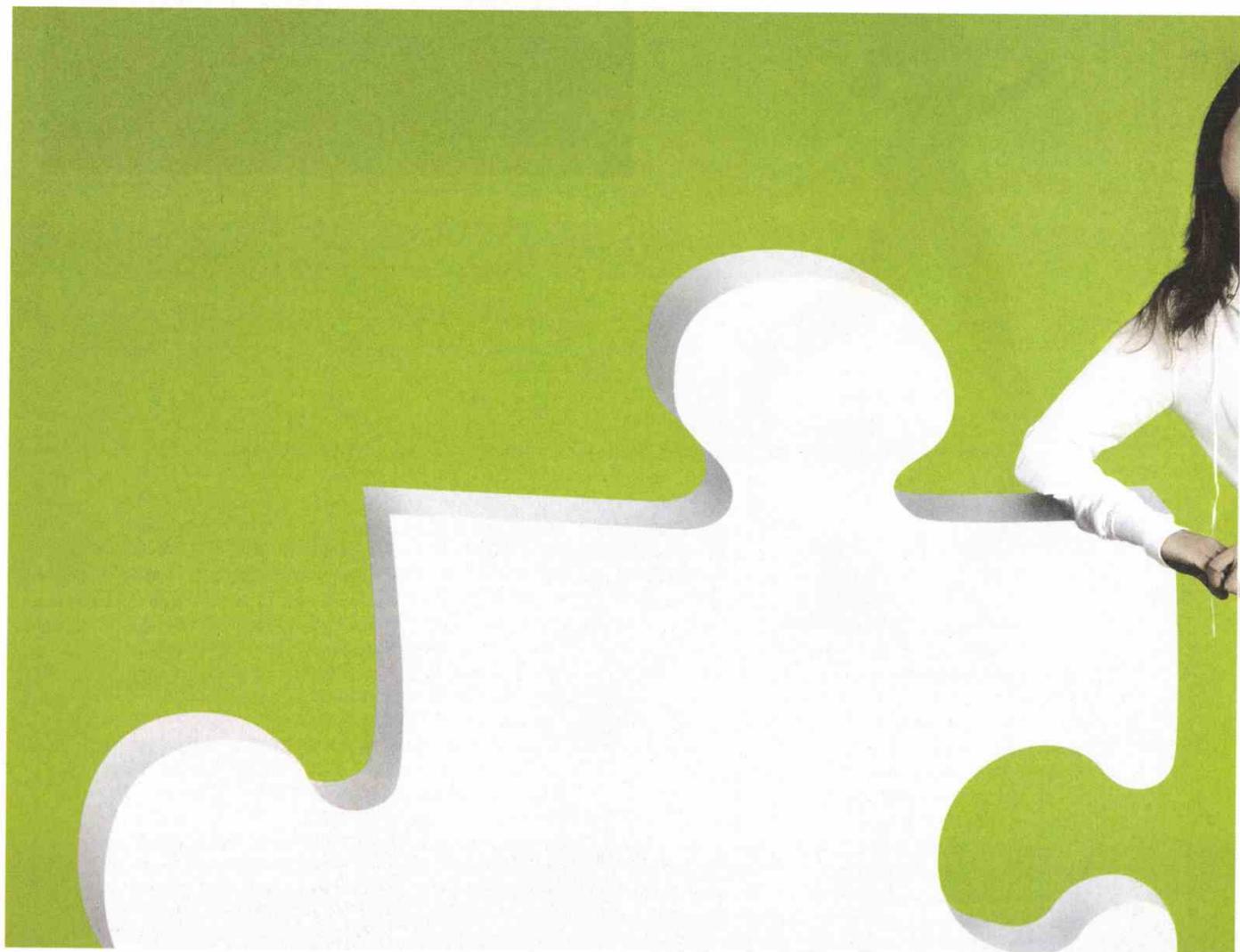
perte homogène. Si l'intégralité des facultés intellectuelles est affectée lors du processus naturel de vieillissement, elles ne le sont pas toutes de façon équivalente. En outre, les individus ne sont pas atteints de la même manière et au même rythme, la variabilité interindividuelle allant croissant avec l'âge et étant étroitement associée à la diversité des parcours de vie.

Dans une société caractérisée par une révolution de la longévité, ces observations sortent des laboratoires et soulèvent des enjeux dans la sphère professionnelle pour l'emploi des plus de 50 ans, dans la sphère de l'aide à la personne âgée pour les aidants professionnels et familiaux, et plus généralement dans une visée de promotion de la qualité de la vie et du vieillis-

sement en bonne santé.

Plutôt que de vieillissement, le biologiste parle de sénescence pour décrire « l'ensemble des phénomènes naturels non morbides, propres au sujet âgé. Il s'agit essentiellement d'altérations régressives, d'intensité variable, touchant la plupart des tissus et des organes ». Ce phénomène inéluctable est inégal d'un individu à l'autre car il est la résultante du patrimoine génétique et du parcours de vie.

Tout comme la sénescence a un effet sur les facultés motrices ou sensorielles, elle affecte les capacités mentales : on parle alors de « vieillissement cognitif ». Initialement, les études se limitaient à évaluer les performances à l'aide de scores d'intelligence générale, en comparant





transversalement un groupe de personnes âgées à de jeunes adultes. Elles concluaient majoritairement à un déclin intellectuel sous l'effet des années. Avec la mise en évidence plus récente d'une pluralité de fonctions cognitives et la réalisation d'études longitudinales et séquentielles, les évaluations sont aujourd'hui plus complexes et nuancées.

Certes, avec l'avancée en âge, l'ensemble des fonctions cérébrales supérieures connaît une dégradation, qu'il s'agisse de la perception, de l'attention, de la résolution de problèmes, de la mémoire ou du langage (qui demeure la capacité la mieux préservée). Cependant, il existe une forte hétérogénéité inter- et intraindivi-

duelle selon les capacités considérées et leurs sous-dimensions.

Certaines compétences s'améliorent en vieillissant

Une première distinction a été opérée entre l'intelligence fluide (fonctionnement opérationnel, adaptatif, intuitif, rapide), qui décline de manière importante, et l'intelligence cristallisée (développement de raisonnements à partir de ses expériences et connaissances), qui semble préservée. La majorité des études démontre également une importante détérioration mnésique avec l'âge, mais de façon variable selon le type de mémoire étudié. Il semble que la mémoire à court terme et la mémoire épisodique (événements personnels) soient plus affectées que la mémoire sémantique (connaissances générales) et a fortiori que la mémoire implicite (représentations perceptives) et procédurale (capacités motrices automatiques). De la même façon, les déficits de l'attention sélective (choisir l'information pertinente) et de l'attention partagée (traiter deux choses simultanément), sont plus importants que ceux de l'attention soutenue (rester concentré longtemps).

Ainsi, plus la tâche est complexe, plus elle demande vitesse et flexibilité, plus la différence observée entre les groupes d'âge est importante, et ce dès la cinquantaine. Afin d'expliquer ce phénomène, deux hypothèses, mutuellement non exclusives, sont avancées: celle du ralentissement cognitif dû à une diminution de la vitesse de traitement des informations et celle du déficit des processus attentionnels inhibiteurs qui engendre une sensibilité à l'interférence. Avec du temps et dans un environnement calme, la plupart des seniors en bonne santé peuvent alors rattraper voire égaler les performances des plus jeunes aux tests cognitifs basiques. Les atteintes cognitives sous l'effet des années ne sont donc pas immuables.

D'autres données positives sont issues d'expérimentations en cognition sociale, qui étudie les habilités en jeu lors des interactions sociales, à l'image de la gestion de conflits, de la prise de risque mesurée ou de la « sagesse ».

Bien que les recherches en la matière demeurent rares, les résultats disponibles tendent à montrer une préservation voire une amélioration avec l'âge. Ils donnent donc consistance à

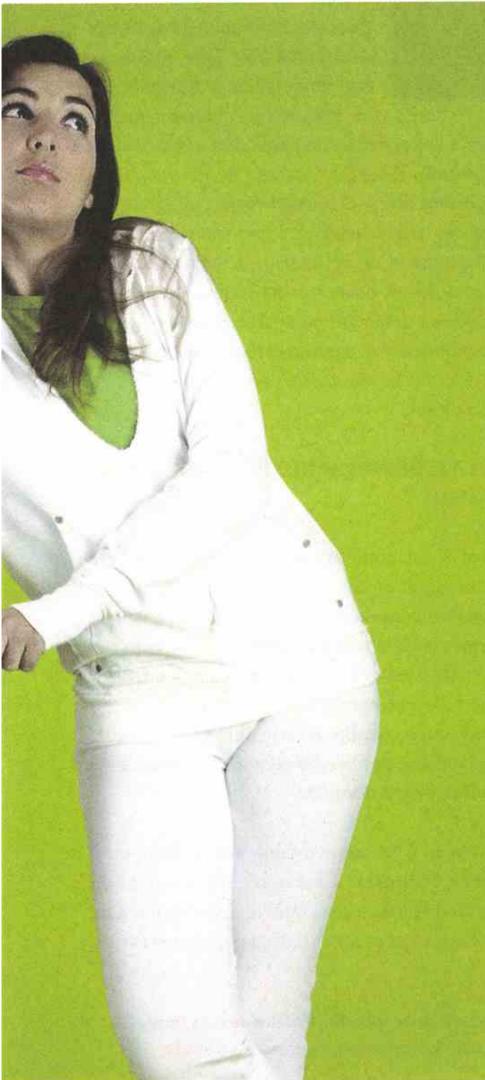
la croyance populaire qui oppose à la fougue instinctive des plus jeunes la réflexion posée des aînés, du fait de l'expérience accumulée au fil du temps. Comme le concluent Patrick Lemaire et Delphine Gandini, « à travers les expériences de vie, [...] la capacité à ne pas se laisser dominer par une émotion trop forte, à lui donner un sens dans le parcours de vie et à ne pas interférer négativement dans les relations à autrui est nettement meilleure chez les personnes âgées ». Cependant, le repli sur soi souvent constaté avec l'avancée dans le grand âge pourrait limiter l'expression de ces habilités.

Moins de neurones et une transmission d'informations ralentie

À une approche qui considère l'âge comme la principale cause de la sénescence cérébrale, s'oppose une « perspective développementale » où l'âge est une dimension sur laquelle s'inscrivent des variables causales, de nature biologique, environnementale, psychologique et sociale. Le vieillissement cognitif est alors appréhendé, non comme un simple déclin, mais comme une évolution adaptative qui résulte de l'interaction entre le sujet et l'environnement : c'est le modèle biopsychosocial.

Comme tous les organes, le cerveau subit des modifications physiques et chimiques au fil des années, généralement à partir de la cinquantaine et à un rythme plus rapide après 70 ans. Tout d'abord, le vieillissement cérébral est caractérisé par des évolutions macroscopiques et notamment par une atrophie corticale. Entre 65 et 88 ans on observe une atrophie corticale moyenne de 5,3 cm3 par an et une dilatation des ventricules. La perte de poids du cerveau subséquente est estimée à 300 grammes en moyenne, soit 15 % à 25 % du total. La circulation sanguine cérébrale a tendance à diminuer, ce qui influe sur les performances cognitives en abaissant l'oxygénation de l'organe.

Deuxièmement, le cerveau connaît d'importantes modifications histologiques : au fil des ans, le nombre total de neurones diminue mais différemment selon les régions. Par exemple, l'hippocampe, qui intervient dans l'apprentissage et la mémoire, voit 5 % de ses neurones disparaître chaque décennie après l'âge de 50 ans. En outre, certains neurones connaissent des modifications structurales : atrophie des pro-



Garder un cerveau jeune

longements et du corps cellulaire ou formation de dégénérescences neurofibrillaires et de plaques séniles. Cependant, ces pertes et évolutions auraient un impact peu important grâce à des mécanismes compensateurs (plasticité cérébrale, suractivation de certaines zones, arborisation neuronale accrue).

Troisièmement, des évolutions neurochimiques affectent la transmission d'information entre les neurones. Cette hypothèse du déficit de la « neuro-modulation » est actuellement privilégiée afin d'expliquer le vieillissement cognitif : elle éclairerait en grande partie la diminution de la vitesse de traitement des informations et le déficit des processus attentionnels inhibiteurs.



Tout se joue-t-il sur les bancs de l'école ?

À cette sénescence cérébrale viennent s'ajouter et interagir des facteurs psychosociaux au fort retentissement cognitif. Dès l'enfance, l'influence précoce de la scolarisation permet de développer une « réserve cognitive » plus importante mais également de la maintenir plus longtemps. Les études transversales (comparant deux groupes de sujets à un moment donné) et en plan longitudinal (suivant l'évolution dans le temps des résultats d'un même groupe) concluent dans leur immense majorité que le niveau d'études est le premier facteur de protection contre le vieillissement cognitif*. Cet effet serait particulièrement marqué sur la mémoire et de manière générale sur les tâches les plus complexes.

L'accumulation de connaissances et d'expériences au cours de la scolarité, mais également la stimulation cérébrale et le développement de stratégies compensatrices, y contribueraient. De plus, l'impact de l'éducation sur les modes de vie ultérieurs est non négligeable (profession

exercée, alimentation, activités sociales, physiques, etc.). In fine, les personnes ayant un niveau socioculturel élevé vont voir leurs capacités intellectuelles décliner plus tardivement et plus lentement que les autres, ce qui accroît les différences pendant un temps, puis diminuer de manière plus brutale sur les dernières années de vie. On évoque alors une « compression de la morbidité ».

Tout ne se joue cependant pas sur les bancs de l'école. Il est nécessaire de continuer à développer sa réserve cognitive à chaque période de la vie, au gré des activités quotidiennes, et particulièrement lors de l'entrée dans la soixantaine, où tend à se produire un « vieillissement psycho-social ».

En effet, le vieillissement se combine alors avec le départ à la retraite, association qui peut donner lieu à un sentiment de perte de statut social et de dévalorisation. Une diminution importante du réseau social est généralement observée. Dans le grand âge, l'isolement est à la fois subi (veuvage, diminution des occasions de sortie, déclin des capacités physiques et sensorielles) et volontaire (repli sur soi).

Progressivement se met en place une déprise, définie comme « un réaménagement de la vie,

inauguré par une sorte d'amoin-drissement vital, [...] qui est marqué par l'abandon de certaines activités et relations ». Cette « économie des forces » se fait au prix d'une diminution des capacités cognitives. Les changements de repères, consécutifs à une hospitalisation ou à une entrée en institution par exemple, sont susceptibles de renforcer cet isolement. Ils sont alors souvent suivis d'une accélération du déclin physique et cognitif des personnes âgées.

Plus que l'âge chronologique, c'est la qualité de l'intégration sociale et les capacités adaptatives des individus qui semblent déterminantes. Les différents facteurs évoqués vont interagir et entamer la valeur que se

donne la personne, un paramètre critique de la cognition. En effet, l'estime de soi résulte de processus divers et interactifs qui sollicitent à la fois les performances comportementales, la comparaison avec autrui, l'attribution de causes de ses échecs et réussites. La perte de confiance détériore inévitablement les capacités cognitives et, dans un cercle vicieux, la prise de conscience du déclin cérébral entame l'estime de soi.

Un vieillissement réussi grâce au travail ?

Suite à ces conclusions, le Centre d'Analyse Stratégique a émis diverses propositions. La première consisterait à entrer dans une spirale vertueuse de la prévention en santé cognitive et de la lutte contre les inégalités sociales en santé. Une telle entreprise débute par l'accès à une éducation de qualité pour le plus grand nombre et se termine par la lutte contre l'isolement et le confinement à domicile.

L'arrivée à la cinquantaine des « baby-boomers », conjuguée à une entrée sur le marché du travail de plus en plus tardive, ont conduit à un vieillissement progressif de la population active.

* Par ailleurs, l'idée communément admise d'une protection des personnes avec un haut niveau socioculturel vis-à-vis de la maladie d'Alzheimer est fautive. En réalité, c'est seulement que l'expression clinique apparaît à un stade plus avancé chez ces dernières grâce à divers mécanismes compensatoires.

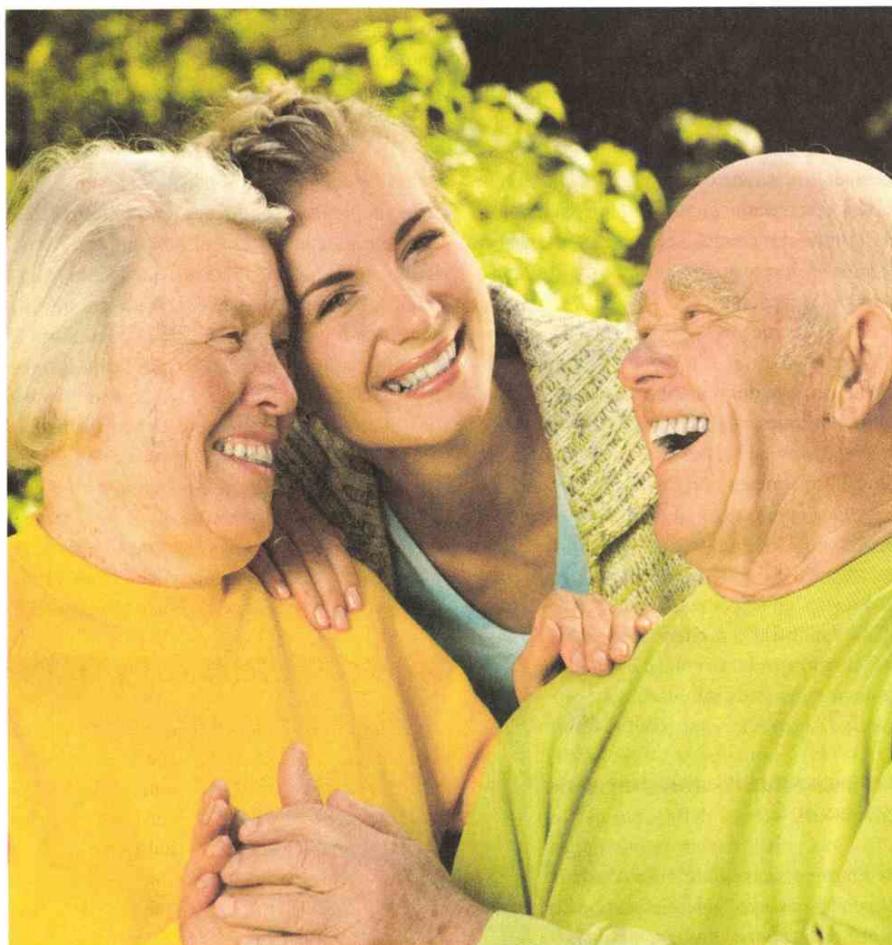
L'étude des conséquences de ce phénomène sous l'angle du vieillissement cognitif invite à considérer deux aspects complémentaires. D'une part, l'impact de l'activité professionnelle sur le déclin des capacités intellectuelles ; d'autre part, les effets des évolutions cognitives en matière de performances et d'intégration professionnelles. Des questions particulièrement intéressantes en ces temps où les taux d'emploi des seniors sont bas et où parallèlement l'âge du départ à la retraite est mis en débat.

Le travail est-il un facteur de préservation ou d'usure cognitives ? La vie professionnelle en tant que source potentielle de tâches cognitives, d'interactions sociales mais aussi de pénibilité, peut être facteur de préservation comme d'usures cognitives.

L'enquête européenne SHARE (Survey on Health Ageing and Retirement in Europe), axée sur les questions sanitaires et socioéconomiques liées au vieillissement, inclut des tests cognitifs et des questionnaires relatifs aux activités sociales (professionnelles, loisirs, bénévolat, etc.). Ses résultats révèlent que garder une activité professionnelle permet de différer le vieillissement cognitif d'environ 1,3 année. Par ailleurs, l'analyse par pays montre que les personnes âgées voient leurs capacités intellectuelles mieux préservées dans les pays où la retraite est fixée à 65 ans par rapport à ceux où elle est plus précoce.

Cependant, il convient de nuancer ce premier résultat global : l'effet de la fin de la vie active sur le déclin cognitif dépend à la fois du contenu du travail et de ses conditions d'exercice. Des données suggèrent ainsi que l'impact positif de rester en emploi n'est présent que pour les métiers complexes nécessitant de la flexibilité cognitive. Deux propriétés des environnements de travail sont identifiées comme favorables à une préservation cognitive dans l'âge : « la première est l'effort cognitif, c'est-à-dire la sollicitation élevée des capacités intellectuelles : c'est la dimension intensive. La deuxième est le sentiment que ces efforts sont récompensés par des bénéfices à la fois cognitifs (création de nouvelles ressources) et motivationnels (expérience gratifiante donnant envie d'aller plus loin) : c'est la dimension créatrice ».

Parallèlement, les personnes exerçant des professions mobilisant moins les facultés intellectuelles ne semblent pas bénéficier au niveau



cognitif du maintien dans l'emploi, au contraire. En effet, si pendant longtemps seule était considérée l'usure physique due au travail, désormais est identifiée une usure psychique. Ce préjudice serait lié en particulier à des contraintes non cognitives : un environnement professionnel inadapté et très sollicitant mettrait en difficulté le salarié vieillissant.

L'étude VISAT (Vieillesse, Santé, Travail) souligne par exemple les effets négatifs de l'exposition à un stress prolongé et à des horaires atypiques sur les capacités mnésiques, à l'instar du travail de nuit qui désynchronise les rythmes biologiques et qui est particulièrement mal supporté par les travailleurs âgés.

Des études ont ainsi montré que le fait d'exercer un travail posté perturbait les fonctions cognitives avec des atteintes dont l'ampleur dépendait de la durée d'exposition, et qui étaient potentiellement réversibles.

Par ailleurs, le sentiment de ne pas s'épanouir dans son travail, de ne pas être capable de remplir ses fonctions, de consentir des efforts sté-

riles, conduirait souvent à une baisse de la motivation, de la confiance en soi et in fine des compétences cognitives.

Conserver son emploi s'il est source d'apprentissage

Il s'agirait alors, et c'est le contenu de la seconde proposition, de reconnaître les altérations cognitives dans les risques de santé au travail. Il semble nécessaire d'intégrer « la dimension santé cognitive » dans les débats actuels sur la pénibilité et l'âge de départ à la retraite en tenant compte des effets différenciés du maintien dans l'emploi sur la cognition (préservation vs usure) en fonction du contenu du travail et des conditions de son exercice.

En France, le taux d'activité des seniors, avec 38,2 %, continue d'être inférieur à la moyenne européenne (45,6 %). Le maintien de cette classe d'âge dans l'emploi se trouve confronté à plusieurs obstacles, parmi lesquels les discri-

Garder un cerveau jeune

minations dont elle est victime. En effet, bien souvent, les employeurs ont de nombreux préjugés sur leurs employés les plus âgés : manque de flexibilité, de capacités créatrices, d'initiative, d'autonomie, diminution de la vitesse d'exécution ou encore trop grand perfectionnisme. Cette défiance des entreprises à l'égard de « l'offre des facultés cognitives » et de la performance des plus de 50 ans est un facteur puissant de leur éviction.

L'hypothèse d'une diminution de la productivité avec l'âge, ou tout du moins celle d'un décrochage entre le salaire et la productivité, sont souvent invoquées pour expliquer la faible employabilité des seniors. Les études à l'appui de ces théories reposent sur une évaluation de la productivité individuelle par les supérieurs, par des tests psychométriques, ou enfin à partir d'enquêtes de « production à la pièce ».

Elles concluent dans leur majorité à une relation en U inversé, c'est-à-dire où la productivité croît jusqu'à un certain âge, se stabilise, puis décline à partir de la cinquantaine. Cependant, l'estimation de la contribution de groupes de salariés définis par classe d'âge aux performances économiques de l'entreprise conduit à des résultats plus nuancés avec une croissance du profil de productivité jusque vers 40 ans, puis un maintien au-delà.

La divergence de ces données reflète l'accroissement avec l'âge de la variabilité interindividuelle en matière de performances cognitives. Certains seniors vont ainsi valoriser l'expérience et les connaissances accumulées en développant leurs capacités de réorganisations adaptatives. Ces travailleurs savent tenir compte des faiblesses qui les atteignent au fil des ans et les compensent dans la pratique, soit individuellement, soit dans l'organisation collective de leur travail. Il est désormais admis que les performances sont largement fonction des conditions de travail, certaines situations engendrant davantage de difficultés pour les plus âgés (horaires décalés, postures pénibles, etc.).

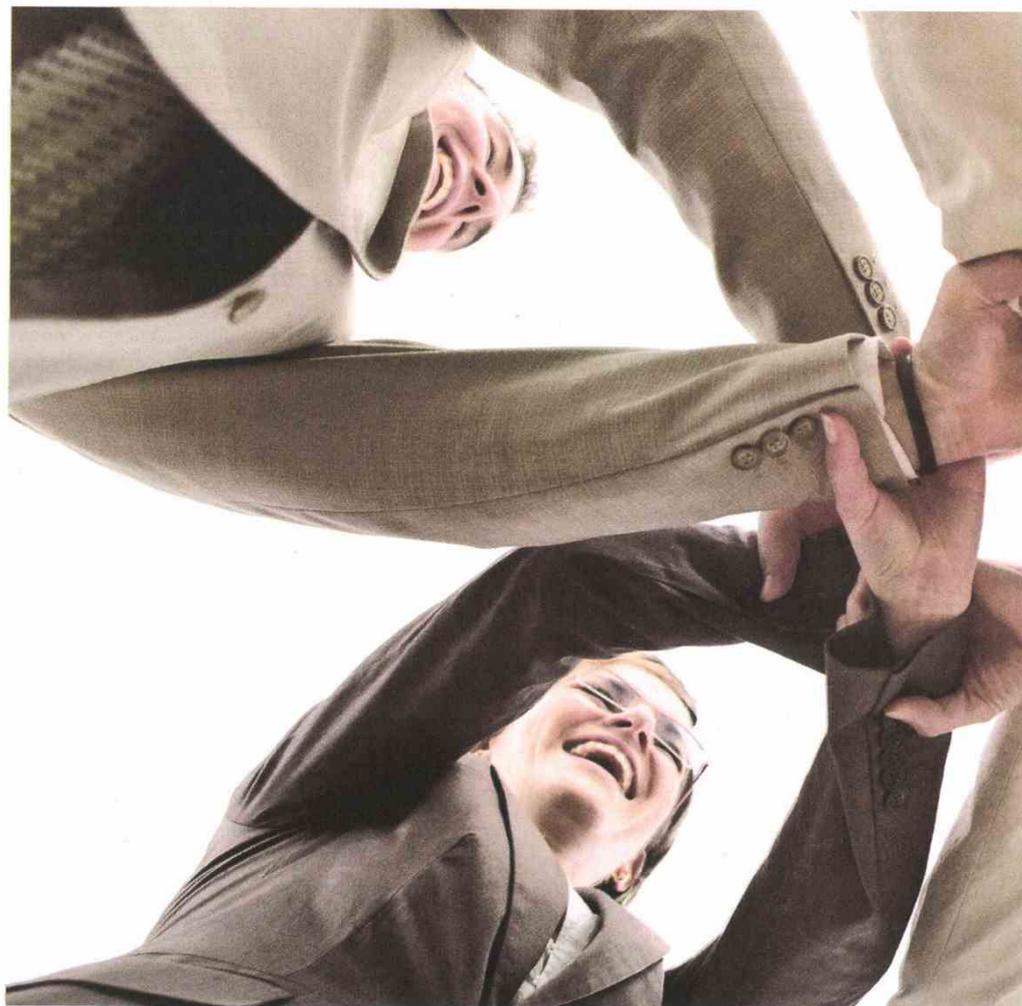
De telles données pourraient être propres à rassurer les employeurs. Cepen-

dant, même si des progrès étaient accomplis en matière de lutte anti-discriminatoire à l'égard des salariés âgés, encore faudrait-il que ces derniers veuillent continuer à travailler.

Selon l'étude VISAT, les situations de travail intellectuellement stimulantes sont celles où l'on sort le moins précocement de l'emploi. Ainsi, les personnes âgées de 52 ans qui déclarent apprendre de nouvelles choses grâce à leur travail, sont trois fois plus nombreuses que les autres à s'estimer aptes à rester en emploi jusqu'à la retraite. Par ailleurs, lorsque les personnes s'en jugent incapables, elles présentent un risque près de deux fois et demie supérieur de se trouver en arrêt maladie ou au chômage cinq ans plus tard, et une probabilité 30 % plus élevée d'être à la retraite ou en préretraite au bout de la même période. Comme le rappelle Anne-Françoise Molinié, « le jugement sur sa capacité à

occuper son emploi jusqu'à la retraite renvoie à des possibilités d'influencer son environnement, d'avoir des perspectives, une reconnaissance de son état de santé et de l'appréciation portée sur les marges de manoeuvre que l'on peut créer, individuellement et collectivement, dans la situation de travail présente ».

À l'heure où maintenir les seniors en emploi fait l'objet d'une politique nationale concertée, développer des environnements de travail « capacitants », c'est-à-dire qui permettent aux plus âgés de valoriser leurs savoir-faire, est tout à la fois nécessaire et possible. Cette évolution implique d'engager des efforts en matière d'organisation du travail, d'optimisation de l'expérience professionnelle (choix de postes et de temps de travail adaptés) et de formation tout au long de la vie des salariés vieillissants (des formations plus régulières et qui, s'appuyant sur





le vécu professionnel, restaurent la confiance). C'est à ce prix que seront réalisés des progrès dans la voie d'un vieillissement réussi à la fois au travail et par le travail. La nouvelle loi qui incite les entreprises à développer des plans d'action seniors en fixant parmi les domaines d'intervention « l'amélioration des conditions de travail et de prévention des situations de pénibilité » et « le développement des compétences et des qualifications » pourrait y contribuer.

Il s'agirait également d'évaluer les impacts de stratégies agissant tant sur les contraintes non cognitives (par exemple, mise en place de plages de récupération pour les personnes travaillant la nuit) que sur les contraintes cognitives (par exemple, environnements de travail calmes et où la pression temporelle est moins forte). En outre, des formations de prévention



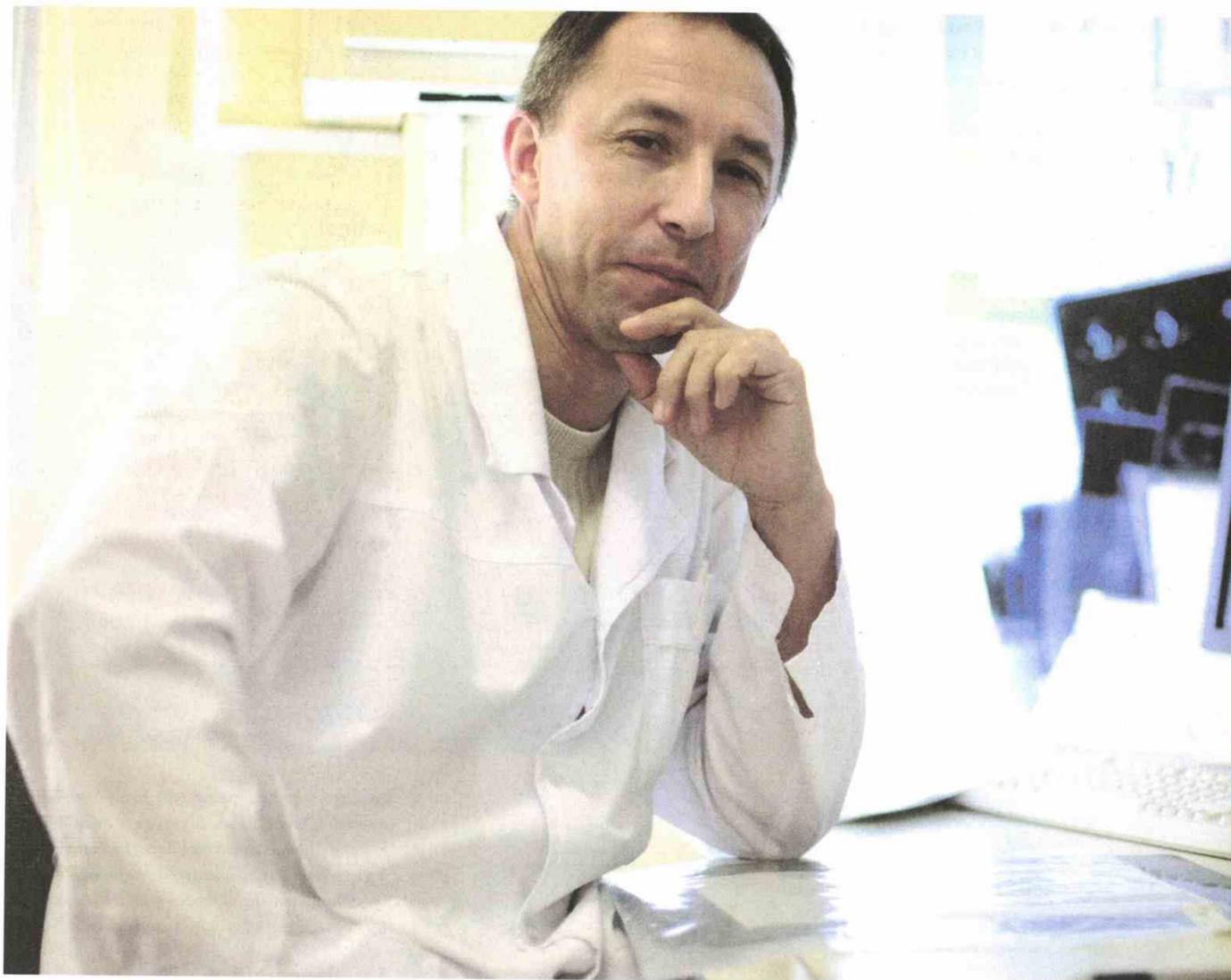
en santé cognitive pourraient être proposées à tous les salariés afin de favoriser le maintien de la flexibilité mentale dans l'âge. Des formations à visée plus curative seraient, en complément, spécifiquement développées pour les seniors en fonction de leurs besoins et capacités.

La dépendance d'origine cérébrale au grand âge

Dans le grand âge, les personnes ont souvent besoin d'une aide qui recouvre à la fois des pratiques de soin, des services matériels, du soutien moral et de la surveillance. Cet appui, qui est en partie assuré par l'entourage familial, est parfois assimilé à une charge voire à un « fardeau », tant psychologique que physiologique. Les enquêtes qualitatives auprès d'aidants familiaux mettent surtout en évidence le contexte de tensions quasiment permanent dans lequel ils exercent leur tâche. Les aidants se trouvent pris dans un ensemble de contraintes qui les obligent à adopter au quotidien des modes de conciliation avec de fortes répercussions sur leur vie. De surcroît, les prises en charge des plus jeunes



Garder un cerveau jeune



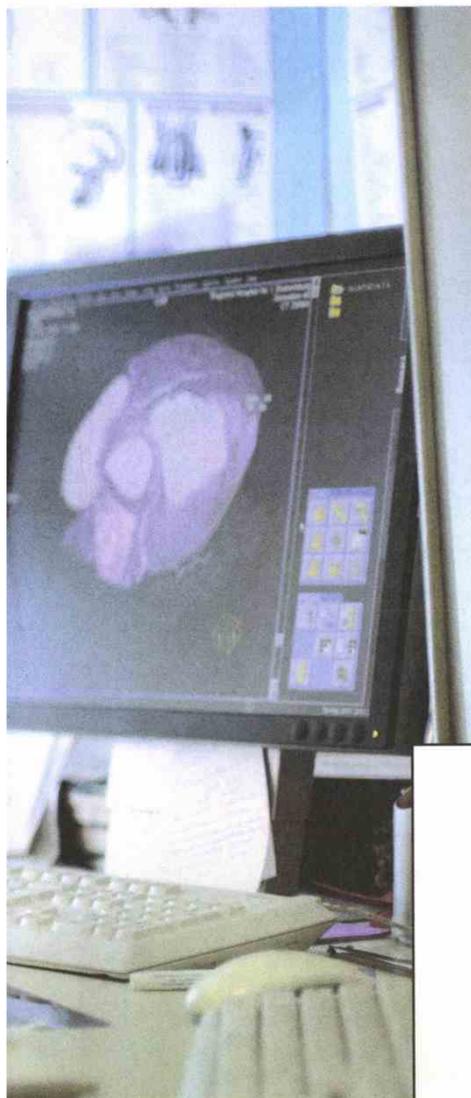
et des aînés ne sauraient être considérées de manière identique. En effet, comme le constate Isabelle Mallon, « à l'épanouissement personnel et aux gratifications du maternage sont opposés l'épuisement, physique et moral, engendré par le fardeau de l'aide au parent âgé, et l'impuissance devant un combat perdu d'avance ». Il s'agit alors non plus d'accompagner vers l'autonomie mais de lutter contre son étiolement, non plus de construire un adulte mais de le préserver. Il est souvent difficile aux enfants d'admettre que leurs parents, longtemps figures de l'autorité et du savoir, puissent voir leurs capacités cérébrales diminuer. En outre, le désengagement progressif de la société avec l'avancée en âge se couple à une préoccupation grandis-

sante pour son monde intérieur, accentuée par l'approche de la mort. Ce double processus peut déboucher sur des syndromes dépressifs et anxieux très difficiles à supporter pour l'entourage.

Cette pénibilité spécifique du travail auprès des personnes âgées est également ressentie par les professionnels de l'aide. Aujourd'hui, les emplois de prise en charge des jeunes enfants sont plus recherchés et valorisés, notamment en raison des troubles cognitifs des aînés. Bien souvent ne sachant pas comment y faire face, les personnels trouvent ces postes plus pénibles et moins gratifiants, ce qui peut contribuer à accroître les risques de maltraitance. En outre, les

relations avec la famille peuvent être tendues lorsque celle-ci juge la manière de traiter leur parent exagérément infantilisante. Travailler auprès des personnes âgées est alors fréquemment un choix professionnel par défaut, ce qui entraîne une difficulté à pérenniser les emplois et une absence d'expériences et de qualifications des personnels.

Alors que la question des liens entre le vieillissement cognitif physiologique et les maladies neurodégénératives reste débattue, aujourd'hui ce n'est pas moins de 6 % de la population générale qui est atteinte de formes de démence après 65 ans et presque 18 % après 75 ans (dont 80 % des cas sont des maladies d'Alzheimer).



S'ensuivent une perte de la qualité de vie des personnes touchées et des difficultés affectives et matérielles pour l'entourage. Les conséquences précédemment évoquées du déclin cognitif naturel se trouvent accrues par l'ampleur des atteintes pathologiques. Or on déplore un manque de personnels spécifiquement qualifiés pour la prise en charge de ces malades. En outre, à une échelle plus globale, pour les 27 pays de l'Union européenne, le poids de la maladie d'Alzheimer était estimé en 2008 à 2,12 millions d'années de vie ajustées sur l'incapacité et le coût total était évalué à quelque 160,3 milliards d'euros.

Alors que l'on redoute un « care deficit » (un manque de main-d'oeuvre pour prendre en charge les « deux dépendances », celle des personnes âgées et celle des enfants) dans les années à venir, notamment du fait des évolutions démographiques, répondre aux besoins des aidants professionnels et familiaux semble impératif. La mise en oeuvre de formations spécifiques assurées par des équipes d'experts

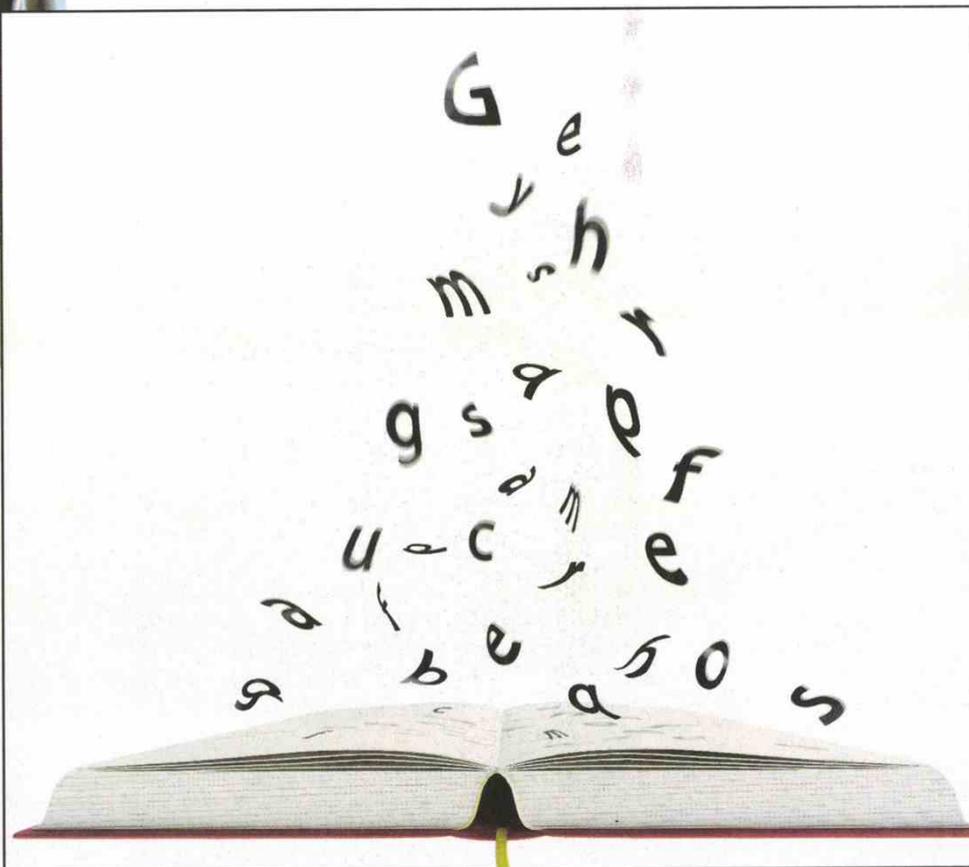
du vieillissement pourrait y contribuer. De manière plus générale, ouvrir la parole sur la réalité des déclinés cognitifs dans l'âge serait profitable tant au grand public qu'aux personnels spécialisés en modifiant le regard qu'ils portent sur les seniors.

Repousser les symptômes d'Alzheimer

Il s'agirait aussi de développer les efforts de recherche pour comprendre les liens de causalité entre vieillissement physiologique et atteinte pathologique et pour permettre une détection précoce des troubles, une autre préconisation d'importance du Centre d'analyse stratégique. Ces pathologies sont encore de nos jours sous-diagnostiquées, tant il est difficile de différencier l'apparition des premiers signes des aspects normaux de la sénescence. Or la détection précoce est essentielle en vue d'une meilleure prise en charge du malade et de ses aidants (un des trois objectifs principaux du Plan Alzheimer 2008-2012). Elle permet notamment de retarder

Ces âges sont donc à juste titre considérés comme des périodes critiques du vieillissement cérébral.

À l'heure actuelle, une vingtaine de maladies neurodégénératives susceptibles de conduire à une dépendance d'origine cérébrale sont identifiées. Sur les 856 000 patients atteints de démence en France, près de 300 000 seraient dépendants. Suite à un dysfonctionnement du système nerveux, la relation à autrui et à l'environnement, les activités mentales de tout ordre, la compréhension et l'expression verbale se trouvent compliquées.

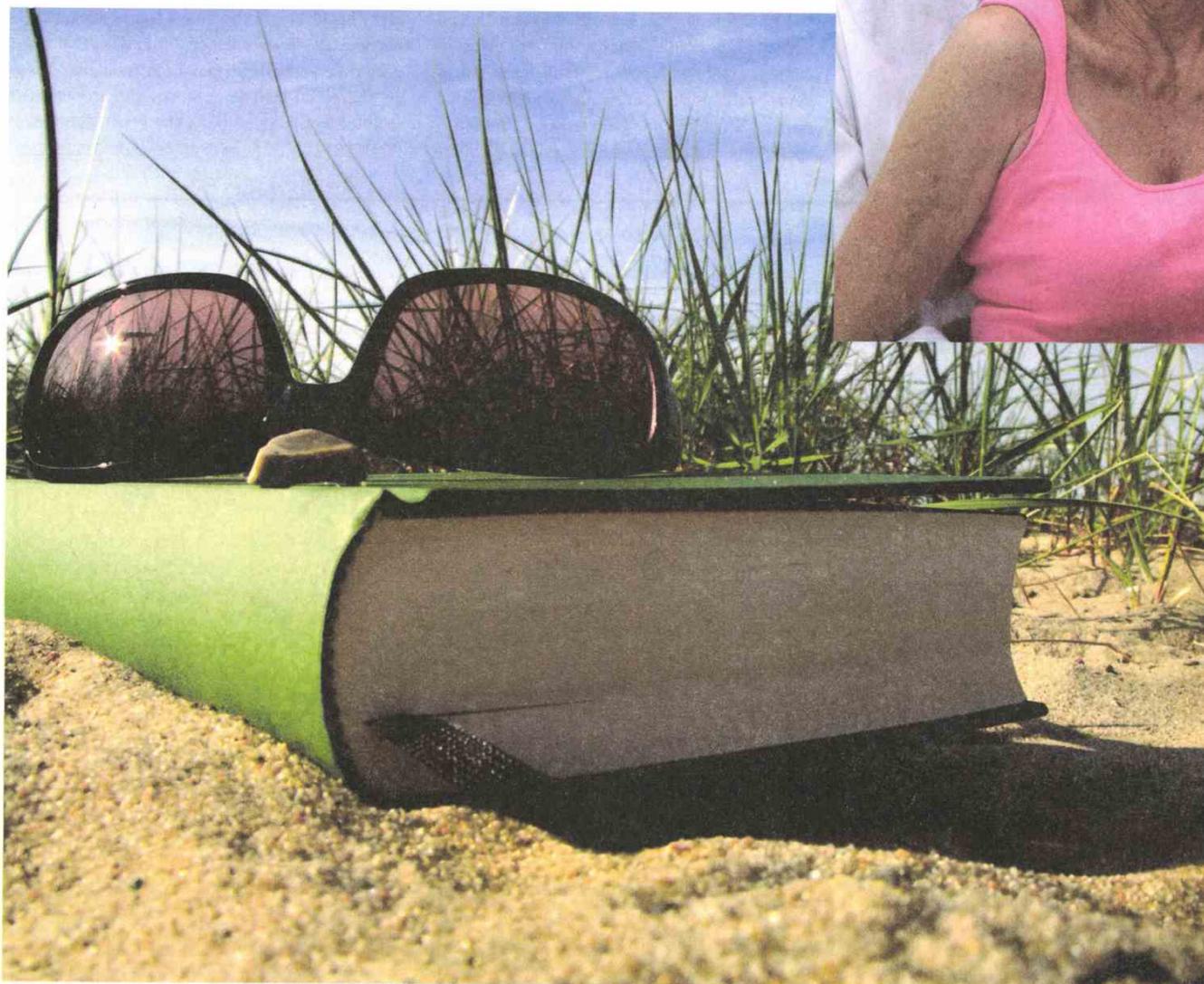
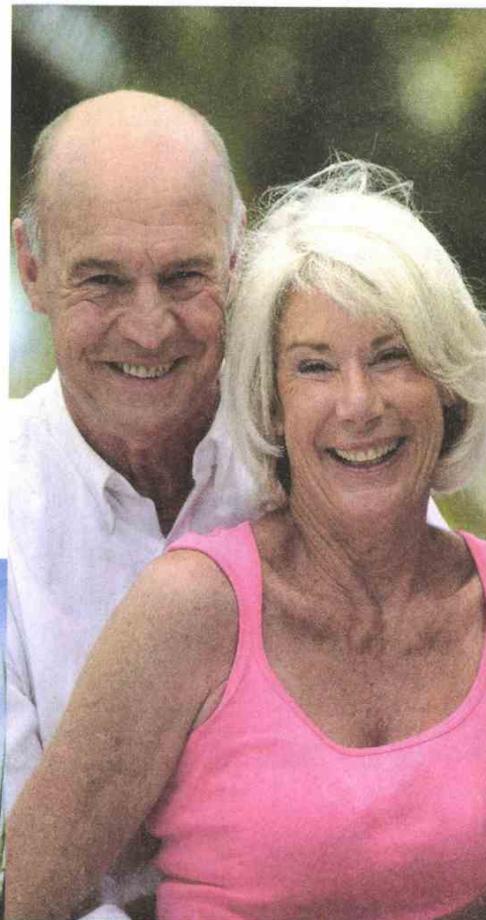


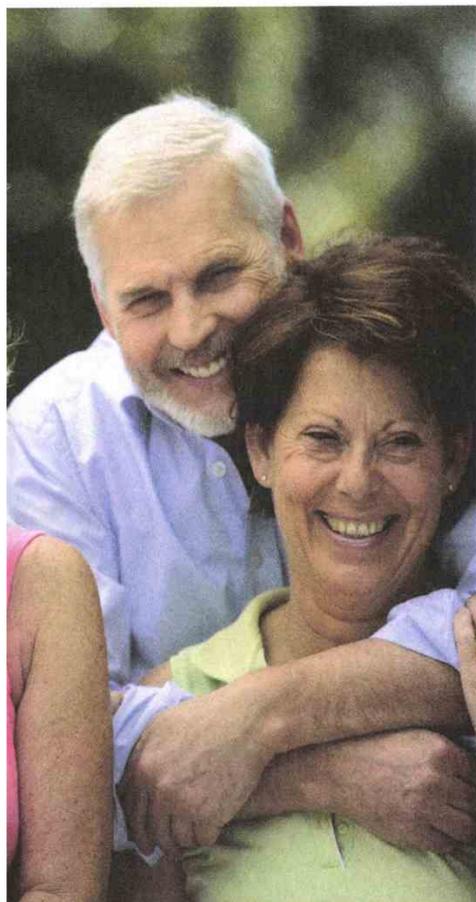
Garder un cerveau jeune

L'apparition des symptômes cliniques de ces maladies en attendant la mise au point de thérapeutiques innovantes. Un tel résultat est bénéfique tant pour le bien-être des patients et de leur entourage que pour la société. À titre d'illustration, en raison du début tardif de la maladie d'Alzheimer, des chercheurs américains estiment que le simple fait de repousser d'un an la survenue des symptômes de cette maladie pourrait suffire à éviter 11,8 millions de cas en 2050, soit une diminution de 11 % de la prévalence mondiale.

Bien que les pertes mnésiques fassent partie du vieillissement normal, elles continuent à inquiéter le plus grand nombre et sont fréquemment rapportées aux médecins généralistes par crainte qu'elles ne témoignent d'une maladie d'Alzhei-

mer débutante. En effet, cette maladie est caractérisée à son commencement par des troubles de mémoire qui portent surtout sur le rappel des faits récents. Progressivement surviennent des difficultés à s'orienter dans le temps et dans l'espace, à trouver les mots adéquats, puis à réaliser certains gestes et à reconnaître des visages. Comment alors savoir si des plaintes mnésiques croissantes relèvent de la pathologie ou de l'avancée en âge ? Jusqu'à présent, seul est possible le diagnostic probabiliste d'une « démence de type Alzheimer » que l'on pose après que le syndrome démentiel soit déclaré et par élimination de toute autre cause possible. Mais les choses évoluent grâce aux progrès réalisés dans la connaissance des mécanismes physiopathologiques. Il est désormais envisageable de diag-





nostiquer la maladie d'Alzheimer par des critères positifs, et ce, bien avant le stade de démence et avec un taux de certitude supérieur à 90 %. Pour cela, on combine des tests de mémoire (détection de troubles de la mémoire épisodique de type temporal interne) à des données d'imagerie cérébrale (recherche d'une atrophie de l'hippocampe et des structures temporales médianes) et des marqueurs biologiques (dosage des protéines tau et du peptide amyloïde dans le liquide céphalo-rachidien).

Avoir une bonne hygiène de vie

La communauté scientifique s'intéresse de manière croissante aux effets potentiels de la nutrition sur le déclin cognitif et plus particulièrement à ceux des anti-oxydants (vitamines E et C) et des acides gras essentiels. L'analyse des relations entre consommation de nutriments et déclin cognitif est cependant complexe et il est peu probable qu'un seul composé joue un rôle prépondérant. On privilégie désormais une ap-

proche plus globale de la nutrition. En outre, il a été observé qu'un régime équilibré et diminué en calories retarde de nombreux symptômes de sénescence cérébrale. Cependant, pour être efficace, un tel régime doit être varié et suivi tout au long de la vie, car une restriction alimentaire soudaine et une déficience nutritionnelle risqueraient d'aggraver la neurodégénérescence.

Par ailleurs, les bénéfices de l'activité sportive sur la préservation du capital physique et sur la longévité sont démontrés depuis longtemps. Un effet protecteur d'une pratique physique intense ou soutenue dans le temps sur la cognition humaine a aussi été mis en évidence. Des programmes d'entraînement sportif sur des personnes âgées ont pu être développés avec des résultats concluants, après seulement quelques mois, dans diverses épreuves cognitives (attention, mémoire et temps de réponse). Cet effet s'explique par une augmentation de l'oxygénation cérébrale, une stimulation de la neuromodulation et de la préservation neuronale. De plus, faire du sport mobilise un certain nombre de capacités intellectuelles comme l'attention ou la résolution de problèmes. Par ailleurs, de nombreuses études ont prouvé l'importance de la pratique sportive sur la prévention des démences. Ainsi, les quadragénaires qui ont une pratique physique régulière diminuent d'un tiers les risques de développer la maladie d'Alzheimer quand ils atteignent 70 ans.

Enfin, le fait de mener une activité sociale, professionnelle ou autre (notamment bénévole et associative), contribue également au maintien cognitif.

S'il est toujours préférable de commencer le plus tôt possible, adopter ces stratégies préventives lors de la quarantaine est particulièrement préconisé, car c'est à ces âges que les facteurs protecteurs vont être les plus décisifs, notamment la pratique sportive. En outre, les personnes vieillissantes seraient « moins réceptives » aux discours préventifs – et particulièrement à ceux ayant trait aux modes de vie – en partie du fait d'une baisse motivationnelle. Enfin, amorcer la pratique d'activités sociales avant l'âge de la retraite pourrait rendre la transition plus douce. Cette considération amène à s'interroger sur les bénéfices qui pourraient être retirés de modèles de fin de carrière plus souples (par exemple réduction progressive du temps de travail) qui laisseraient davantage de place aux temps de vie extraprofessionnelle.

Les TIC face au vieillissement cognitif : simples divertissements ou véritables outils de prévention ?

Au-delà des stratégies préventives sur le mode de vie, certains préconisent d'adopter une démarche plus spécifique contre le déclin cognitif en utilisant notamment les technologies de l'information et de la communication (TIC). Les outils numériques présentent pour intérêt d'être accessibles, adaptables aux capacités de chacun et ludiques. L'arrivée dans la soixantaine de générations de plus en plus familiarisées avec l'informatique ne fait que renforcer le potentiel d'utilisation de ces instruments. Aujourd'hui, certains établissements n'hésitent plus à utiliser les jeux vidéo afin de distraire mais aussi de stimuler l'activité cérébrale des personnes âgées dont ils ont la charge. Toutefois l'efficacité de ces jeux fait débat car il est difficile d'évaluer rigoureusement les bénéfices que d'aucuns leur prêtent (amélioration de la mémoire, du raisonnement, de l'acuité visuelle, etc.).

Une étude menée en 2009 sur des personnes âgées de plus de 65 ans a ainsi montré une supériorité des performances attentionnelles et mnésiques chez celles ayant bénéficié d'un entraînement cérébral avec un logiciel spécifique durant deux mois. Cependant, d'autres données sont davantage nuancées, de récents travaux ayant conclu que les bénéfices obtenus avec ces outils pouvaient l'être tout autant à l'aide d'exercices réalisés avec un papier et un crayon. Certains pensent également que les programmes de stimulation en face à face permettent en supplément des échanges directs avec la personne âgée. Enfin, une autre critique récurrente pointe l'absence de transfert d'apprentissage sur d'autres tâches (raisonnement, mémoire, attention) que celles auxquelles le logiciel exerce. Loin d'être spécifiques aux logiciels informatiques, ces observations ont déjà été formulées pour toutes les formes d'entraînement cérébral. In fine, les programmes informatiques présentent peut-être pour principal atout leur fort potentiel distractif.

Par ailleurs, de récents travaux prêtent de nouvelles vertus aux jeux vidéo, en particulier ceux qui obligent à se mouvoir : ils aideraient à combattre la dépression chez les personnes âgées. En effet, comme expliqué précédemment, la pratique physique régulière participe au maintien des fonctions cognitives et au bien-être des indi-

Garder un cerveau jeune

vidus. Toutefois se pose souvent le problème de l'adaptation des activités sportives pour les personnes âgées. Face à ce constat, les jeux vidéo ont l'intérêt majeur d'être accessibles et modulables. La mobilisation sensorimotrice et l'échange avec autrui seraient alors des éléments bénéfiques pour lutter contre les effets délétères de l'immobilité et de l'isolement des personnes âgées. De surcroît, le caractère ludique, la possibilité de se fixer des buts et de se dépasser seraient propres à lutter contre les syndromes dépressifs.

Enfin, les TIC pourraient être des leviers de développement des relations intergénérationnelles, de maintien du lien social et de l'autonomie des personnes âgées. On assiste aujourd'hui à une utilisation grandissante des réseaux sociaux en ligne par des populations qui ne constituaient pas à l'origine la cible privilégiée des développeurs de ces plateformes. Les chiffres traduisent cet engouement : au cours des six premiers mois de l'année 2009, le nombre de personnes de plus de 55 ans utilisant Facebook a été multiplié par plus de six aux États-Unis. Ces réseaux permettent aux personnes âgées d'échanger avec d'autres personnes sans avoir à demander de l'aide, di-

minuant à la fois la gêne, la culpabilité et favorisant le sentiment de réussite et de confiance en soi. Il semblerait que ces instruments soulagent et rassurent aussi les familles, surtout celles éloignées de leur parent.

Après les apéros, les thés dansants Facebook ?

Dans une société vieillissante où la sphère numérique prend une importance croissante, les enjeux socioéconomiques des TIC adaptées aux personnes âgées sont importants. L'industrie française du jeu vidéo possède l'expertise nécessaire pour être novatrice en la matière. Dans cette perspective, les efforts de simplification de l'utilisation de ces outils numériques, d'amélioration de leur ergonomie (pour pallier les déficiences visuelles, sensorimotrices et cognitives) et d'identification des besoins des plus âgés doivent être poursuivis. Un tel objectif implique d'approfondir les collaborations existantes entre les développeurs des outils numériques et d'autres professionnels (ergothérapeutes, neuropsychologues, psychomotriciens, orthophonistes, gériatres, etc.).



Enfin, la mise en oeuvre d'un programme français de recherche et développement d'envergure semble nécessaire, à l'instar de ce qui est pratiqué aux États-Unis, avec par exemple, depuis 2006, le programme Seneludens de l'université du Texas. Doté d'un budget de 13 millions de dollars sur dix ans, il vise à imaginer les jeux électroniques de demain susceptibles de renforcer les capacités cognitives des personnes âgées. Dans cette perspective, Nathalie Kosciusko-Morizet, secrétaire d'État à la Prospective et au Développement de l'Économie numérique, a lancé le 11 juin 2010 une expérimentation qui a pour but d'émettre des recommandations afin d'améliorer l'ergonomie des tablettes numériques (interfaces tac-



tiles) pour l'usage des personnes âgées, et d'analyser l'apport des usages numériques sur le confort de vie et le bien-être social des plus de 65 ans.

Un nouveau marché est en train de naître à partir d'un double constat : une demande accrue des seniors pour accéder au réseau en ligne, mais aussi leur relative difficulté à maîtriser l'outil informatique. Des offres spécialisées apparaissent donc, à l'instar de My Way Village. Cette société américaine a développé un programme nommé Connected Living, qui offre une interface simplifiée et adaptée aux besoins des personnes âgées résidant dans des maisons de retraite de Boston et de Chicago. Après deux ans, le taux d'inscrits au service est passé de 3 % à 36 % dans les maisons de retraite le proposant, preuve du succès rencontré.

En utilisant ce programme, les retraités peuvent rester en contact avec leur famille et leurs amis,

partager des photos, consulter leurs messages facilement et être informés des événements de la maison de retraite.

Plus original, le site permet aussi d'accéder à des exercices d'entraînement cérébral, à des téléchargements de livres audio ou encore à des applications pour écrire et partager ses mémoires. Enfin, il est possible de contacter directement des « ambassadeurs » personnalisés, qui se déplacent régulièrement dans les établissements pour animer des formations collectives.

La promotion en santé cognitive est un levier opératoire primordial de la qualité de la vie dans la société française. En effet, les recherches en matière de qualité de la vie ont répertorié un large éventail d'éléments associés à cette notion : sentiment d'appartenance et d'accomplissement, image de soi, autonomie, attitude des autres, etc. Tous ces paramètres vont être directement in-

fluencés par les capacités cognitives. Cette importance de la vitalité cérébrale est d'autant plus décisive pour les personnes âgées, qui doivent rester en mesure de gérer leur quotidien afin d'éviter la dépendance. L'estime de soi semble être la clé du bien vieillir, ce qui passe par un travail sur la personne elle-même, mais aussi sur le regard que porte la société sur elle.

NOS REMERCIEMENTS
 au Centre d'analyse stratégique
 (www.strategie.gouv.fr - Note de veille
 n°179 de juin 2010): Nathalie Bassaler,
 rédactrice en chef de la note de
 veille et Sarah Sauneron, Département
 Questions Sociales.

Promouvoir la mixité dans la petite enfance

Interview de M. Mike Marchal, fondateur de l'Association pour la mixité et l'égalité dans la petite enfance (AMEPE)



Peu d'hommes sont présents dans les métiers de la petite enfance. Une association de professionnels, hommes et femmes, l'Association pour la mixité et l'égalité dans la petite enfance (AMEPE), a pour but de promouvoir la mixité et d'accroître le nombre d'hommes dans ce secteur. Interview de son fondateur, M. Mike Marchal, formateur à l'École de formation psycho-pédagogique (EFPP) de Paris.

Comment êtes-vous entré dans le secteur de la petite enfance ?

Avant d'être diplômé, j'ai travaillé en tant qu'objecteur de conscience dans une crèche parentale. J'ai été orienté vers ce secteur par des personnes de mon entourage. Ce fut une découverte totale et une expérience très riche, car le rapport avec les parents, qui dans une crèche parentale occupent toutes les places – employeurs, collègues et éducateurs de leurs enfants –, est à la fois complexe et dynamique. La mixité y était présente d'emblée, car les pères participent à ce collectif, même si ce ne sont pas des professionnels. C'était important pour une première expérience.

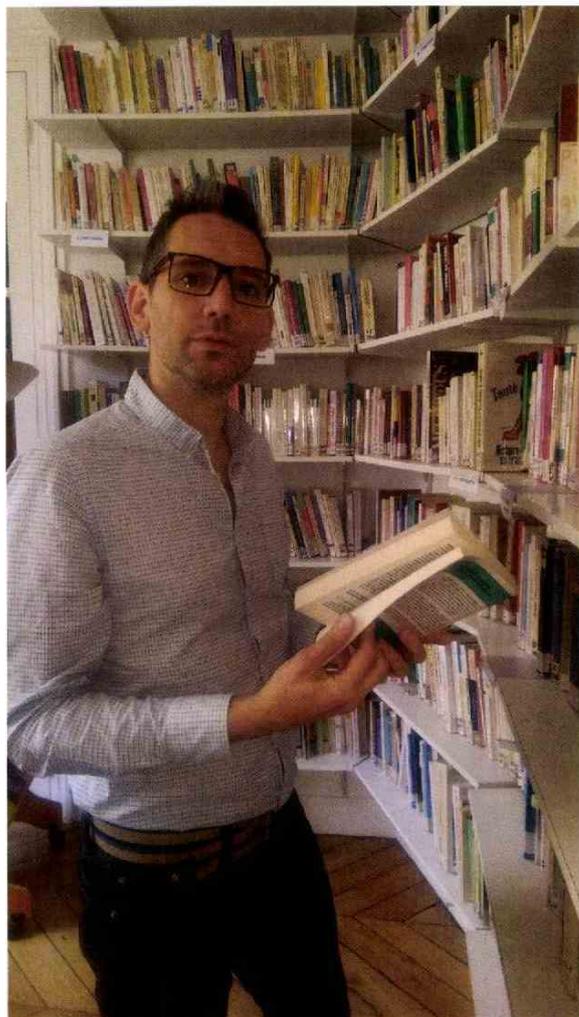
Qu'est-ce qui vous a incité à poursuivre dans ce domaine ?

J'ai suivi une formation d'éducateur de jeunes enfants (EJE) pendant trois ans, tout en étant salarié dans un établissement gestionnaire d'une crèche et d'un jardin d'enfants. Cette nouvelle expérience a confirmé ma volonté d'exercer ce métier : j'étais à l'aise avec les enfants, j'aimais travailler avec eux et appréciais le travail en équipe. Après l'obtention de mon diplôme, j'ai exercé en crèche collective puis surtout en crèche familiale, d'abord

pendant quatre ans dans une structure rattachée à un centre médico-social avec un service de protection maternelle et infantile (PMI) à proximité, puis, pendant quatre ans, dans une autre structure, à la frontière entre accueil et protection de l'enfance, auprès de familles en difficultés. Je connais donc bien le travail avec les assistantes maternelles, c'est même lui qui m'a donné envie de compléter ma formation.

Quelles raisons vous ont invité à poursuivre votre formation ?

Ma réflexion sur l'accompagnement des adultes en crèche parentale s'est poursuivie avec les assistantes maternelles. La découverte de cette profession, que je n'avais pas connue pendant ma formation, fut un choc culturel, car les pratiques s'appuient sur des référentiels très différents de ceux des EJE. Quand ces derniers apprennent la distanciation, je voyais ces professionnelles travailler avec une dimension affective et de proximité avec les enfants, et parfois les parents, qui me surprenait un peu et avec laquelle je n'étais pas à l'aise. Cela m'a amené à relativiser ce que j'avais appris, notamment la mise à distance de la dimension affective. Ce fut également très formateur d'apprendre à se



Un homme EJE, c'est souvent inattendu dans ce milieu.

positionner vis-à-vis d'elles, ce qui n'est pas non plus enseigné en formation. Ce positionnement a d'ailleurs constitué mon sujet de mémoire de diplôme supérieur en travail social (DSTS). Nous avons des relations de travail très positives.

Vous avez ensuite évolué vers un poste de cadre. Pouvez-vous nous en dire plus ?

J'ai occupé la fonction de directeur dès l'ouverture d'une halte-garderie parisienne gérée par le groupe SOS. Mon premier défi fut de recruter en deux mois une équipe que je souhaitais plus mixte que celles que j'avais connues jusque-là.

Car, lors de mon expérience auprès des assistantes maternelles, l'appui permanent sur un référentiel essentiellement maternel de la relation éducative révélait des contradictions et m'interrogeait. Je n'arrivais pas

à me projeter dans un modèle professionnel maternel. Je n'ai malheureusement pas trouvé d'homme dans ma première équipe, mais un EJE nous a rejoints par la suite pendant quatre ans. Ce fut un soulagement pour moi, car c'est important aussi de ne pas être seul, de pouvoir partager avec un autre homme des observations et des constats communs.

Comment étiez-vous perçu par les parents ?

Certains d'entre eux manifestaient clairement leur satisfaction. Ils trouvaient intéressant que l'identité du lieu, du fait de l'équipe mixte, soit atypique par rapport aux structures environnantes.

Pour certaines mères en revanche, c'était un peu compliqué. Parfois un malaise pouvait persister : on me demandait si j'étais moi-même père, ce qui me surprenait toujours, car je me suis construit professionnellement en essayant de me distancier du modèle parental. On me ramenait à ce potentiel rôle de père qui ne constitue pas pour moi un support pour exercer, comme s'il y avait une sorte de légitimité à être déjà parent pour être professionnel.

Une autre mère s'inquiétait de savoir que l'éducateur serait présent auprès de sa fille au quotidien, mais n'était pas dérangée par le fait que je sois directeur, comme s'il y avait une normalité en termes de rôle : un homme directeur, ça va, mais un homme éducateur, c'est plus inattendu...

Le spectre de la pédophilie n'est peut-être pas étranger à ces réactions ?

Cela n'a jamais été verbalisé et, en même temps, je me rends compte que je n'ai jamais été beaucoup en responsabilité directe et quotidienne avec les enfants. La fonction d'EJE est déjà assez transversale, mais il est possible aussi que le fait d'être homme m'ait conduit à exercer mon travail éducatif sans être dans le soin, comme si j'avais intériorisé le fait de devoir rester à une certaine distance des enfants. Cette crainte parentale explique toutefois sûrement le très faible nombre d'assistants maternels, en raison de l'isolement du domicile.

Quelles relations de travail avez-vous eues avec vos collègues femmes ?

Nous sommes plutôt bien accueillis, mais notre simple présence remet en question un domaine que certaines considèrent comme réservé. C'est un remaniement de leur identité professionnelle qui est difficile ; il bouscule les habitudes dans un espace que les femmes ont conquis et qui a aussi participé à leur émancipation. Certaines d'entre elles se posent également la question de notre



légitimité : sommes-nous capables de nous occuper des enfants, surtout des bébés ? Plus l'enfant est petit, plus les doutes s'expriment.

Vous avez donc souhaité approfondir cette question du genre et de la mixité ?

Lors d'une année de formation supplémentaire pour obtenir un autre diplôme, j'ai effectué un rapport d'étude collective portant sur la répartition des rôles entre les mères et les pères dans les structures d'accueil du jeune enfant. L'étude a montré une inégalité persistante : même si on voit des pères lors de l'accompagnement de l'enfant, surtout le matin avant d'aller au travail, il s'agit de moments de courte durée. Ce sont toujours les mères qui effectuent les premières démarches pour trouver le mode d'accueil, les pères ne sont présents qu'au moment de la signature du contrat, un acte plus officiel. Ils peuvent être présents aussi sur les temps d'adaptation mais jamais seuls, toujours avec la mère. Et, certes, les pères apportent les affaires de l'enfant, mais elles sont préparées par les mères, qui ont toujours cette « charge mentale » d'anticipation, comme disent les sociologues.

Quand et pourquoi avez-vous créé l'AMEPE ?

Une fois devenu formateur, avec mes promotions d'étudiants et grâce aux visites de stage, ma vision du secteur s'est élargie. J'ai constaté la permanence forte de référentiels se rapportant exclusivement à la mère dans le soin à l'enfant, avec une quasi-absence des pères. Or, si la mère reste souvent le parent principal, les pères participent tout de même au soin et à l'éducation de leurs enfants. Sur le plan professionnel, je n'ai pas constaté davantage de changements, avec toujours 1 à 2 % d'hommes seulement dans les structures collectives et une absence presque totale d'assistants maternels.

Mes promotions sont composées d'un ou deux hommes pour 40 à 50 étudiants, comme il y a vingt ans. Avec mon ancien collègue EJE, nous avons donc réfléchi à la création de l'AMEPE, en contactant les professionnels hommes que nous connaissions pour savoir si c'était pertinent. Cette proposition a rencontré un écho favorable ; l'association a été créée officiellement en 2013 et dispose aujourd'hui d'une vingtaine de membres.

« Seulement 1 à 2 % d'hommes travaillent dans les structures collectives et il y a une absence presque totale d'assistants maternels. »



L'AMEPE compte aujourd'hui une vingtaine de membres.

Quels sont les objectifs de votre association ?

L'AMEPE a pour but principal de promouvoir la mixité et d'accroître le nombre d'hommes dans ce secteur. Nous constituons un réseau de professionnels hommes pour lutter contre l'isolement professionnel, qui peut décourager ceux qui sont en formation ou déjà sur le terrain. Pour cela, nous essayons de nous rendre visibles, en participant à des colloques, en témoignant et en communiquant dès que possible. Nous avons créé une page Facebook et nous répondons à toute demande d'information. Enfin, nous travaillons en lien avec la formation des professionnels et la recherche pour parvenir à un changement des référentiels professionnels afin qu'ils soient plus mixtes et plus égalitaires, à la fois au niveau de la socialisation de l'enfant, de l'intégration de la dimension paternelle dans la formation et du travail en équipe. Un formateur-éducateur et doctorant vient d'ailleurs de rejoindre l'association.

Cette mixité vous paraît-elle importante pour les enfants ?

Je me méfie des questions pièges autour de la mixité... Nous pensons qu'il est important que les enfants puissent se projeter dans leurs futurs rôles sociaux, personnels et professionnels, avec des représentations réelles. Si aucun homme n'est présent en crèche, comment des petits garçons peuvent-ils se projeter dans le métier d'EJE ? Aujourd'hui, on leur présente un monde un peu biaisé par rapport au monde réel, un monde où un seul sexe est représenté.



Le sujet intéresse les Pouvoirs publics depuis plusieurs années ?

Oui, c'est aussi pour cela que le moment était opportun pour créer l'association. Un rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) sur l'égalité fille-garçon avait été effectué en 2012, avec une analyse intéressante et des préconisations [1]. Un autre rapport également très intéressant sur les enjeux de mixité et d'égalité dès l'enfance a été publié en janvier 2014 par France Stratégie [2]. Il propose notamment une mise en perspective avec d'autres pays européens.

Justement, nos voisins font-ils davantage appel à des professionnels masculins ?

Il existe une démarche très particulière en Allemagne, qui a lancé en 2010 un programme visant à recruter plus d'hommes dans les crèches, financé par le Gouvernement et le Fonds social européen (FSE) dans une douzaine de Länder [3]. Ainsi, dans certaines villes comme Bonn ou Berlin, les structures comprennent désormais entre

10 % et 12 % d'hommes. Cela correspond aussi à une volonté de développer des modes d'accueil, beaucoup moins nombreux que chez nous. Mais cette démarche montre que ce n'est pas impossible si on se donne les moyens.

Quels sont vos projets les plus concrets à venir ?

Nous avons été retenus pour un projet mené par la région Île-de-France portant sur le soutien de la mixité en formation d'EJE et dans les métiers de la petite enfance. Nous allons effectuer en octobre un voyage d'étude en Norvège, pays lui aussi pionnier avec 12 % hommes dans le secteur de la petite enfance sur le plan national et jusqu'à 30 à 40 % dans certaines structures. Nous allons visiter différents établissements, l'Université d'Oslo où sont formés les « EJE norvégiens » et participer à une conférence internationale du réseau *Men in childcare* [4]. Ce projet, que nous menons en lien avec deux centres de formation, débouchera sur une conférence et une exposition à Paris au printemps 2016. ■

Propos recueillis par Laetitia Delhon

[1] Brigitte Gresy et Philippe Georges, *Rapport sur l'égalité entre les filles et les garçons dans les modes d'accueil de la petite enfance*, IGAS, mars 2013, L'assmat, n° 119, juin 2013, p. 45.

[2] Marie-Cécile Naves et Vanessa Wisnia-Weill, *Lutter contre les stéréotypes filles-garçons*, France Stratégie, janvier 2014, L'assmat, n° 128, mai 2014, p. 7.

[3] L'Allemagne est un état fédéral composé de seize Länder, avec chacun sa constitution, son parlement et son gouvernement.

[4] Réseau mondial du personnel masculin dans l'accueil et l'éducation de jeunes enfants.

Contact :

AMEPE : Association pour la mixité et l'égalité dans la petite enfance

Courriel : association.amepe@gmail.com

<https://fr-fr.facebook.com/AMEPE.asso>



Les trois objectifs de la métallurgie pour refondre ses conventions collectives



© D.R.

Patronat et syndicats de la métallurgie ont tenu mardi 23 juin leur première réunion de négociations autour de la remise à plat du dispositif conventionnel de la branche. Un vaste chantier qui les occupera jusqu'en 2016.

Après plus d'un an et demi de préparatifs techniques, les organisations syndicales et l'Union des industries et métiers de la métallurgie (UIMM) se sont retrouvées mardi 23 juin pour la première fois tous ensemble en réunion plénière, afin de remettre à plat le dispositif conventionnel de la métallurgie. Fin mai, l'UIMM a obtenu un feu vert de ses adhérents pour mener ces discussions.

Première étape : les partenaires sociaux doivent vérifier qu'ils sont d'accord sur les grands principes devant régir un futur socle commun. Trois grands objectifs sont discutés : dépoussiérer les grilles de classification, qui fixent les salaires en fonction des qualifications et datent des années soixante-dix; réfléchir à une nouvelle articulation entre accords de branche et accords d'entreprise; harmoniser les 76 conventions collectives territoriales,

- Créer une seule grille salariale

Actuellement, les salariés de la métallurgie sont rémunérés en fonction de trois grilles de classification principales (une pour les ingénieurs et cadres, une pour les agents de maîtrise, techniciens, ouvriers, une pour les alternants). L'idée est de créer une grille unique, allant de l'ouvrier au cadre supérieur, ce qui faciliterait les évolutions de carrière, surtout le passage de non-cadre à cadre.

Il faut aussi redéfinir les métiers, changer les appellations, tenir compte de l'internationalisation et de l'arrivée du numérique. Un groupe de travail paritaire travaille spécifiquement à l'élaboration de ce nouveau "glossaire" des métiers de la métallurgie. Pour chacun de ces métiers, restera à discuter des échelons et des avantages qui leur sont liés.

Côté patronal, le but officiel est d'éviter que cette refonte de la grille n'entraîne une hausse des coûts salariaux. "Mais les entreprises de la branche, petites et grandes, semblent prêtes à céder un peu sur ce sujet si elles obtiennent, en échange, une plus grande souplesse du travail, une meilleure agilité", estime Gabriel Artero, président de la CFE-CGC de la métallurgie nouvellement réélu.

- Accorder plus d'autonomie aux accords d'entreprise

Cette souplesse plus grande pourrait être apportée par un nouvel équilibre entre la loi, souvent issue des accords nationaux entre partenaires sociaux, les accords de branche et ceux négociés dans les entreprises. L'UIMM pousse vers une convention collective de branche qui se contenterait de définir un socle social minimal, laissant le plus d'autonomie possible aux entreprises pour négocier des ajustements.

Cette question de la hiérarchie des normes est actuellement étudiée par la commission Combrexelle. "Nous avons bien conscience que les discussions menées dans la métallurgie auront des implications qui iront bien au-delà de notre seul champ", commente Gabriel Artero, qui y voit "le retour de la métallurgie comme laboratoire social national". Si son organisation est favorable à une évolution qui laisserait plus d'autonomie à la négociation d'entreprise, d'autres syndicats y sont opposés.

Issue possible : autoriser les dérogations, ou les expérimentations dans certaines filières, notamment dans celles qui connaissent de fortes variations du temps de travail en fonction des commandes. Les juristes des organisations syndicales et de l'UIMM doivent se retrouver début juillet pour évaluer les implications de ces pistes.

- Rapprocher les 76 conventions territoriales

Les règles sociales de la métallurgie sont régies par 76 conventions collectives locales, auxquelles s'ajoute une convention collective des ingénieurs et cadres, nationale. Force ouvrière tient fortement à conserver des conventions et des négociations territoriales, tout comme l'UIMM, qui ne veut pas imposer à ses chambres territoriales la fin de leurs conventions.

"Ici aussi, la solution pourrait être de définir un socle commun dans une convention collective unique, mais de laisser une souplesse aux territoires sur certains sujets", suggère Gabriel Artero. La grille de classification, si elle devenait unique, pourrait elle aussi ménager des espaces de liberté aux territoires, en prévoyant des échelons intermédiaires suffisamment nombreux. Cette réflexion devra prendre en compte la refonte territoriale et la naissance des nouvelles régions.

Prochain rendez-vous en séance plénière, en septembre. En attendant, sont prévus des rencontres entre organisations syndicales, entre chaque organisation et l'UIMM, et des travaux techniques. Septembre, c'est aussi le moment où Jean-Denis Combrexelle rendra son rapport sur la place respective des conventions collectives et des accords d'entreprise dans la construction du droit social. Les travaux de sa commission et ceux de la métallurgie se nourriront forcément les uns les autres.

Cécile Maillard



Ecoutes de la NSA: une surveillance «massive»

Le Premier ministre Manuel Valls arrive au palais de l'Élysée pour prendre part au Conseil de défense, le 24 juin 2015, à Paris. AFP PHOTO / DOMINIQUE FAGET

Podcast Télécharger cette édition Ca fait plus de deux ans qu'on sait que la surveillance de la NSA était massive et qu'elle a été dirigée aussi contre ses propres alliés », déclare Arnaud Danjean, ancien de la DGSE, eurodéputé membre de la sous-commission Sécurité et Défense de la commission des Affaires étrangères du Parlement européen. Un rapport propose de plafonner l'âge des candidat aux élections « La démocratie représentative en France et ailleurs est en crise », constate Beligh Nabli, expert à **France Stratégie** ... « Cette offre était attendue car on voit depuis deux, trois ans un certain nombre d'opérations de consolidations se profiler dans le secteur des télécoms ... Pétition « La place de la France est aux côtés du peuple grec » « Une fois de plus la France a capitulé et se retrouve du côté des gens qui somment un gouvernement de ne pas appliquer son mandat, de ne pas ... » « Napoléon fascine car il est l'exemple même de la réussite méritocratique » estime Laurent Joffrin, directeur de la rédaction ... « Ce n'est pas une vraie réforme, c'est juste une modalité de prélèvement qui est différente », constate Jacques ... « C'est la première fois que Marine Le Pen réussit enfin à avoir cette représentativité des sept pays » affirme Charles de ...



© DR

Emmanuelle Barsky
Rédactrice en chef adjointe

C/o Elsevier Masson,
62, rue Camille-Desmoulins,
92442 Issy-les-Moulineaux
cedex, France
Adresse e-mail :
e.barsky@elsevier.com
(E. Barsky)

Infirmières, des perspectives d'emploi en forte hausse

Un rapport très complet concernant l'évolution des métiers en France a été publié en avril dernier [1]. Il permet d'analyser les variations d'effectifs des différentes familles professionnelles et d'en évaluer les répercussions sur le marché du travail et l'emploi.

Dans le domaine de la santé et de l'action sociale, les auteurs notent que les effectifs ont doublé en une trentaine d'années. Les infirmières en particulier, ainsi que les aides-soignantes, devraient confirmer cette tendance, avec une augmentation de 1,6 % par an entre 2012 et 2022, quel que soit le scénario envisagé (crise, croissance faible avec une sortie de crise progressive, rebond de croissance grâce à l'innovation). Cette augmentation, bien supérieure à celle des autres métiers, est liée notamment aux besoins croissants de la population en matière de soins à domicile et d'accompagnement de la dépendance, et à une demande en soins croissante de façon générale. Entre 2012 et 2022, 219 000 postes d'infirmières seraient à pourvoir, pour un effectif total de 639 000 professionnels.

Les médecins, en revanche, devraient voir leur nombre réduit jusqu'en 2020, pour cause de nombreux départs à la retraite, avant une augmentation dans les années suivantes. « *Le ratio infirmiers / médecins, relativement faible en France, devrait ainsi augmenter, se rapprochant des taux observés dans une majorité de pays de l'OCDE* », précise le rapport.

Un certain nombre de perspectives se dessinent alors avec, en premier lieu, celle du développement des transferts d'activités et des coopérations interprofessionnelles : entre médecins et infirmières, mais aussi entre celles-ci et les aides-soignantes, ce qui inclut pour ces professionnels l'acquisition des connaissances et des compétences correspondantes, ainsi que la valorisation des actes effectués.

ANNONCEURS

Elsevier Masson : CV2, CV3,
CV4, p. 1S2, 1S10, 1S12, 1S15.

Illustration de couverture

Pascal Fossier/Elsevier
Masson SAS

Déclaration d'intérêts
L'auteur déclare ne pas
avoir de conflit d'intérêts
en relation avec cet article.

[1] *France stratégie, Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares). Les métiers en 2022, rapport du groupe Prospective des métiers et qualifications, avril 2015.*
http://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/js_rapport_metiers_en_2022_27042015_final_0.pdf



Le forum de l'hebdo: A-t-on raison de vouloir limiter l'âge des élus?

Reconnaître, valoriser, encourager l'engagement des jeunes» et par ricochet plafonner l'âge des candidats à un mandat national et local à 70 ans. Telle est la proposition de l'économiste Jean Pisani – Ferry et inscrite dans un rapport commandé par Patrick Kanner, le ministre de la Ville et de la Jeunesse. Cette mesure viserait à rajeunir et à renouveler la classe politique. Elle pose toutefois la question de la discrimination par l'âge et de la démocratie. [Cliquez-ici pour participer au forum](#)

●●● agenda

● **24 et 25 juin / Bordeaux** : Le congrès de la Fédération des promoteurs immobiliers aura pour thème "Le logement : des raisons d'espérer".

www.fpi-evenement.fr/

● **25 et 26 juin / Rouen** : Le 11^e congrès des Régions aura pour thème "*Les Régions, c'est l'avenir !*".

www.arf.asso.fr/congres-2015

● **25 et 26 juin / Rennes** : La réforme territoriale sera au centre des débats du 2^e congrès national des développeurs territoriaux. Y seront présentés les derniers travaux du Carrefour des métiers et des professionnels du secteur.

<http://developpeurs-territoriaux.org>

● **30 juin / La Défense** : "*Faire ou défaire la ville avec le commerce ?*" : le CGEDD organise une conférence-débat sur la place et le rôle des commerces dans les centres-villes. Avec, notamment, David Mangin. Inscriptions sur : <http://enqueteur.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/index.php?sid=13917&lang=fr>

● **6 juillet / Lyon** : La 5^e Journée des pôles métropolitains sera consacrée à la "*Diffusion territoriale de la croissance : compétitivité, solidarité, interterritorialité*". Organisée en association avec France Stratégie, elle abordera en particulier les mécanismes de redistribution de la croissance métropolitaine et les premières expériences en la matière.

www.poles-metropolitains.fr

● **7 juillet / Paris** : Sur le thème de "*La donnée au cœur de la cité : enjeux des politiques publiques et révolution des usages*", une journée organisée par Les Interconnectés avec le partenariat de l'AMGVF, qui aborde les changements induits par la donnée : opendata, bigdata, opengouvernement...

www.interconnectes.com/idf



LA VIE PUBLIQUE

A l'Elysée

- Le président de la République, M. François HOLLANDE, recevra aujourd'hui M. Bill GATES, président de la Fondation Bill et Melinda Gates et se rendra aux Invalides pour une prise d'armes et une cérémonie de remise des médailles. Il quittera ensuite Paris pour Bruxelles où il participera, jusqu'à demain, au Conseil européen.

A Matignon

- Le Premier ministre, M. Manuel VALLS, effectue depuis hier, et jusqu'à demain, un déplacement en Colombie et en Equateur.

A l'Assemblée nationale

- M. Claude BARTOLONE, président de l'Assemblée nationale, recevra aujourd'hui M. Alain RICHARD, sénateur (PS) du Val-d'Oise, ancien ministre.

Au Sénat

- M. Gérard LARCHER, président du Sénat, ouvrira aujourd'hui la Conférence économique de la délégation Outre-mer sur le bassin du Pacifique.

Dans les ministères

- M. Laurent FABIUS, ministre des Affaires étrangères et du Développement international, s'entretiendra aujourd'hui avec M. Bill GATES président de la Fondation Melinda and Bill Gates et assistera à la signature de l'accord pour la vaccination au Sahel entre l'Agence française de développement et la Fondation Gates en présence de Mme Annick GIRARDIN, secrétaire d'Etat chargée du Développement et de la Francophonie.
- Mme Christiane TAUBIRA, Garde des Sceaux, ministre de la Justice, rencontrera aujourd'hui les aumôniers pénitentiaires nationaux.
- M. Jean-Yves LE DRIAN, ministre de la Défense, se rendra aujourd'hui aux Invalides pour une prise d'armes présidée par le chef de l'Etat M. François HOLLANDE. Il se verra remettre le rapport du Haut Comité d'évaluation de la condition militaire.
- Mme Marisol TOURAINE, ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes, participera aujourd'hui à une réunion du conseil d'administration de la caisse nationale du régime social des indépendants en compagnie de M. Christian ECKERT, secrétaire d'Etat chargé du Budget et de Mme Martine PINVILLE, secrétaire d'Etat chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Economie sociale et solidaire et à une réunion du conseil supérieur de l'égalité professionnelle en compagnie de Mme Pascale BOISTARD, secrétaire d'Etat chargée des Droits des femmes.
- M. Bernard CAZENEUVE, ministre de l'Intérieur, effectuera aujourd'hui déplacement dans les Bouches-du-Rhône. Il se rendra, notamment à Marseille où il prononcera une allocution sur le thème de la lutte contre le trafic des stupéfiants, à Rognac pour un exercice de lutte contre les feux de forêts et à l'Ecole nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers à Aix-en-Provence.
- M. Stéphane LE FOLL, ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, porte-parole du gouvernement, se rendra aujourd'hui, et jusqu'au 29 juin, aux Etats-Unis.
- Mme Sylvia PINEL, ministre du Logement, de l'Egalité des territoires et de la Ruralité, se rendra aujourd'hui à Bordeaux pour la clôture du congrès annuel de la Fédération des promoteurs

immobiliers de France.

- Mme Marylise LEBRANCHU, ministre de la Décentralisation et de la Fonction publique, ouvrira aujourd'hui le Forum des finances locales de la "Gazette des communes".
- M. Patrick KANNER, ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, s'entretiendra aujourd'hui avec M. Didier MIGAUD, Premier président de la Cour des comptes et Olivier COUSTERE, président de "Trans-forme" pour réhabiliter les transplantés et les dialysés par l'activité physique et sportive. Il déjeunera avec M. Jacques LAMBERT, président d'Euro 2016 SAS et assistera au lancement de "Team France Coupe de l'Amérique".
- Mme George PAU-LANGEVIN, ministre des Outre-mer, déjeunera aujourd'hui avec des présidents d'universités américaines et interviendra lors de l'assemblée du comité national des pêches maritimes et élevages marins en présence de M. Alain VIDALIES, secrétaire d'Etat chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche. La ministre se rendra également à Bagneux pour l'inauguration du Centre des arts du cirque et des cultures émergentes.
- Mme Clotilde VALTER, secrétaire d'Etat chargée de la Réforme de l'Etat et de la Simplification, inaugurera aujourd'hui le Référentiel général d'accessibilité pour les administrations en compagnie de Mme Ségolène NEUVILLE, secrétaire d'Etat chargée des Personnes handicapées et de la Lutte contre l'exclusion. La ministre participera également à une réunion du conseil d'administration de la caisse nationale du régime spécial des indépendants avec son président, M. Gérard QUEVILLON.
- M. Harlem DESIR, secrétaire d'Etat chargé des Affaires européennes, accompagnera aujourd'hui le président de la République M. François HOLLANDE au Conseil européen à Bruxelles.
- Mme Annick GIRARDIN, secrétaire d'Etat chargée du Développement et de la Francophonie, présidera aujourd'hui à une réunion d'évaluation sur l'engagement des jeunes à l'international (à la Convention) et assistera à la cérémonie de remise des prix de la Fondation Zellidja (au Quai d'Orsay).
- M. Alain VIDALIES, secrétaire d'Etat chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche, assistera aujourd'hui au 10^{ème} anniversaire de la création de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France et recevra M. Arnaud LEROY, député (SRC) représentant les Français établis hors de France.
- M. Christian ECKERT, secrétaire d'Etat chargé du Budget, s'entretiendra aujourd'hui avec M. Bill GATES, président de la Fondation Melinda et Bill Gates et assistera à la clôture du Forum des finances locales organisée par la Gazette des communes.
- M. Jean-Marc TODESCHINI, secrétaire d'Etat chargé des Anciens combattants et de la Mémoire, se rendra aujourd'hui aux Invalides pour une prise d'armes et une remise de médailles présidée par le chef de l'Etat M. François HOLLANDE. Il assistera également à une Journée portes ouvertes à l'occasion du centenaire de l'administration des Anciens combattants (à l'Abbaye de Pentemont).
- Mme Laurence ROSSIGNOL, secrétaire d'Etat chargée de la Famille, de l'Enfance, des Personnes âgées et de l'Autonomie, inaugurera aujourd'hui l'Agence familles de Saint-Denis à Saint-Denis.
- Mme Ségolène NEUVILLE, secrétaire d'Etat chargée des Personnes handicapées et de la Lutte contre l'exclusion, interviendra aujourd'hui à un colloque de l'Union nationale de famille et amis de personnes malades et/ou handicapés psychiques. Elle ouvrira la session autisme du congrès "Soins somatiques et douleur en santé mentale" à la Cité internationale universitaire et recevra M. Pierre GAUTHIER, président de l'Union nationale des associations de formation et de recherche en intervention sociale.
- Mme Pascale BOISTARD, secrétaire d'Etat chargée des Droits des femmes, recevra aujourd'hui Mme Priscille TEA FROGIER, ministre du Travail, du Dialogue social, de l'Emploi, de la



Condition féminine et de la Recherche de Polynésie française.

- Mme Martine PINVILLE, secrétaire d'Etat chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Economie sociale et solidaire, assistera aujourd'hui à la signature des contrats de destination (au Quai d'"Orsay)
- Mme Axelle LEMAIRE, secrétaire d'Etat chargée du Numérique, rencontrera aujourd'hui, à New York, M. Joseph PLAMBECK, rédacteur en chef adjoint spécialisé dans les nouvelles technologies au "New York Times" et Mme Rachel HAOT, chef de la direction des services numériques et secrétaire d'Etat chargée des Technologies de l'Etat de New York. La ministre assistera également à l'introduction d'une réunion entre incubateurs français et américains et déjeunera avec des élus au consulat général de France.
- Mme Myriam EL KHOMRI, secrétaire d'Etat chargée de la Politique de la ville, participera aujourd'hui au Forum "Quelle action publique pour revivifier la démocratie et développer les territoires organisé par le Monde, France Stratégie et Terra Nova, à Montpellier.
- M. Thierry BRAILLARD, secrétaire d'Etat chargé des Sports, recevra aujourd'hui M. Philippe ODDOU, directeur général de l'association "Sport dans la ville".